



# Rapport annuel 2022

Nova Scotia School Insurance Exchange

AXÉ SUR LE PROGRÈS. SANS BUT LUCRATIF.

# Rapport annuel 2022

---

Nova Scotia School Insurance Exchange

## TABLE DES MATIÈRES

<b>VUE D'ENSEMBLE DU SIP</b> .....	<b>2</b>
Énoncé de mission .....	<b>3</b>
L'avantage de la réciprocité .....	<b>3</b>
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....	<b>4</b>
<b>RAPPORTS</b> .....	<b>5,6</b>
Rapport conjoint de la présidente du conseil et du directeur général .....	<b>5,6</b>
<b>SOUSCRIPTEURS</b> .....	<b>7</b>
<b>CADRES DU SIP</b> .....	<b>8,9</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>10,11</b>
Annexe 1 – États financiers vérifiés de 2021 .....	<b>10</b>
Annexe 2 – Bulletin d'information du printemps 2022 du SIP .....	<b>11</b>

# Rapport annuel 2022

---

## Nova Scotia School Insurance Exchange

### VUE D'ENSEMBLE DU SIP

Le Nova Scotia School Insurance Program (programme d'assurance scolaire de la Nouvelle-Écosse) ou SIP est une bourse d'assurance réciproque, autorisée par le surintendant des assurances de la province de la Nouvelle-Écosse. Le nom officiel du SIP est « Nova Scotia School Insurance Exchange ».

Le SIP est un organisme à but non lucratif détenu et exploité par les sept centres régionaux d'éducation de la Nouvelle-Écosse, le Conseil scolaire acadien provincial et le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse. Le SIP assure à ces souscripteurs la capacité de conserver efficacement des niveaux de risque appropriés et de transférer à moindre coût les risques non conservés au marché de l'assurance en tirant parti des économies d'échelle. Notre objectif clé demeure de stabiliser les primes des souscripteurs d'une année sur l'autre et de niveler les hauts et les bas des cycles traditionnels du marché dur ou mou de l'assurance.

Le mandat du SIP est de fournir des solutions d'assurance propre à l'éducation, des services d'administration et de règlement des sinistres ainsi que de gestion des risques aux centres régionaux d'éducation, au CSAP et au CCNE.

Le champ d'action du SIP comprend :

- Enquêtes sur les sinistres, gestion et règlement des sinistres
- Gestion des risques
- Limitation des pertes
- Achats d'assurance (assurance de risques successifs)
- Surveillance du marché de l'assurance et renseignement
- Gestion des rapports d'incidents
- Inspections des écoles
- Assurance-accidents des élèves
- Assurance-accidents des bénévoles
- Défense des intérêts des souscripteurs pour toutes les questions liées aux risques et aux sinistres.

# Rapport annuel 2022

Nova Scotia School Insurance Exchange

## ÉNONCÉ DE MISSION

Le SIP est une bourse d'assurance sans but lucratif qui s'engage à fournir des services d'assurance de qualité aux centres d'éducation de la Nouvelle-Écosse, au Conseil scolaire acadien provincial et au Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse.

## AVEC LE SIP, L'AVANTAGE DE LA RÉCIPROCITÉ

- Accès direct à des conseils d'experts en matière de gestion des risques et des sinistres.
- Service personnalisé offert au secteur de l'enseignement public en Nouvelle-Écosse
- Mise en commun des profils de risque dans le domaine de l'éducation en Nouvelle-Écosse pour tirer parti des économies d'échelle, conserver efficacement des niveaux de risque appropriés et transférer les risques indésirables au marché de l'assurance de la manière la plus rentable possible.
- Contribution et gouvernance par le biais de représentants au sein du conseil d'administration.

# Rapport annuel 2022

## Nova Scotia School Insurance Exchange

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un conseil d'administration composé de neuf membres est responsable de la gouvernance du School Insurance Program. Un représentant de chaque centre pour l'éducation, du CSAP et du NSCC est nommé par chacun des souscripteurs. Le conseil d'administration du SIP pour l'année 2021-2022 était composé des personnes suivantes :

Souscripteur	Personne nommée	Conseil d'administration	Poste
<i>Centre régional d'éducation de la vallée d'Annapolis</i>	Pat Murphy B.Ed., M.Ed.	Administrateur	Directeur des programmes et des services aux élèves
<i>Centre régional d'éducation du Cap-Breton-Victoria</i>	Wendy King B. Sc., B.Ed., M.Ed., CPHR	Administratrice	Directrice des ressources humaines
<i>Centre régional d'éducation Chignecto-Central</i>	Herb Steeves B.Sc., P.Eng., MBA	Administrateur	Directeur des services opérationnels
<i>Conseil scolaire acadien provincial</i>	Janine Saulnier B.Sc., MBA	Présidente	Directrice des finances et trésorière
<i>Centre régional d'éducation d'Halifax</i>	Meaghen Powell CPA	Administratrice	Directrice des services financiers
<i>Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse</i>	Bill Strubank B.Sc.	Vice-président	Gestionnaire des services de santé, de sécurité et d'environnement
<i>Centre régional d'éducation de la Rive-Sud</i>	Tiffany Joudrey B.Com., CPA, CA	Administratrice	Directrice des finances
<i>Centre régional d'éducation du Détroit</i>	Chris Grover CPA, CGA	Administrateur	Directeur des finances
<i>Centre régional d'éducation Tri-County</i>	Craig Crosby	Administrateur	Directeur des opérations

# Rapport annuel 2022

## Nova Scotia School Insurance Exchange

### MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Janine Saulnier  
Présidente du conseil d'administration



Bruce Macdonald  
Directeur général



Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2021-2022 du SIP.

Au cours de l'année écoulée, le SIP a fonctionné sous la menace de la pandémie de COVID-19 pendant douze mois complets. Bien que personne n'eût pu prédire la durée de cette pandémie, il est rassurant de se pencher sur l'année écoulée et de constater que le SIP a démontré sa capacité à poursuivre ses activités normales dans des circonstances laborieuses. Le SIP s'est adapté de manière à fonctionner à distance, et au bureau au besoin, tout au long de la pandémie.

Le programme d'assurance responsabilité civile du SIP a enregistré une légère diminution de la fréquence des sinistres en raison de la réduction des activités dans les locaux scolaires. La gravité des sinistres engageant la responsabilité civile est restée conforme à la tradition et n'a pas été une source de préoccupation. Toutefois, notre programme d'assurance des biens a maintenu sa tendance des dernières années et a montré une fréquence et une gravité préoccupantes des sinistres.

L'industrie de l'assurance dans son ensemble continue de connaître un marché commercial dur, comme on n'en a pas vu depuis plus de 15 ans. Le secteur de l'éducation a été tout particulièrement touché par les conditions du marché, qui ont entraîné de fortes hausses des prix et une réduction de la capacité du programme d'assurance de risques successifs. Les défis rencontrés par le programme d'assurance des biens du SIP et le marché de l'assurance nous forcent à concentrer notre attention sur la nécessité d'étudier les franchises auto-assurées du SIP pour poursuivre l'objectif à long terme de fournir le plus faible coût du risque possible à nos souscripteurs.

En raison des multiples impacts de la COVID-19 sur les souscripteurs du SIP, l'élaboration prévue du plan stratégique quinquennal du SIP a été reportée à plus tard. Ce processus reprendra dès que la pandémie se sera calmée.

# Rapport annuel 2022

## Nova Scotia School Insurance Exchange

Le conseil d'administration a mené à bien plusieurs activités au cours de l'année, notamment les suivantes :

- Demande publique de propositions et nomination d'un fournisseur de services d'inspection en matière de prévention des sinistres et d'assurance responsabilité et de biens.
- Une opinion sans réserve a été émise par l'actuaire du SIP, JSCP, par rapport à la clôture de son exercice financier.
- États financiers vérifiés (annuels).
- Une opinion sans réserve a été émise par le vérificateur du SIP, KPMG, par rapport à la clôture de son exercice financier.
- Au 31 mars 2022, la valeur totale des sinistres non réglés était de 3 029 719 \$.
- Le passif des sinistres pour 2022 s'élevait à 4 617 000 \$, soit une augmentation de 1 086 000 \$ par rapport à 2021.
- Les réserves d'équilibrage à la clôture de l'exercice étaient de 2 626 701 \$; elles étaient inférieures de 973 299 \$ à la somme de 3 600 000 \$ recommandée par l'actuaire.
- Pour une deuxième année consécutive, le conseil d'administration a décidé d'utiliser les réserves de stabilisation des tarifs afin de réduire les primes réclamées aux souscripteurs. Cette mesure, combinée aux réclamations dont le nombre a largement dépassé les attentes, a permis de diminuer les réserves de stabilisation des tarifs à un niveau considérablement inférieur à celui recommandé par l'actuaire. Le conseil d'administration entreprendra des considérations stratégiques afin de rétablir les réserves de stabilisation des tarifs au niveau recommandé.
- L'assemblée générale annuelle du SIP s'est tenue en juin 2022.

Le conseil d'administration du SIP a accueilli trois nouveaux administrateurs en 2021-2022. Tiffany Joudrey représente le Centre régional d'éducation de la Rive-Sud et Meaghen Powell est issu du Centre régional d'éducation Halifax.

Le conseil d'administration du SIP a vu le départ de deux administrateurs au cours de l'année écoulée : Genna LeBlanc et Terri Thompson. Nous souhaitons à Genna et à Terri tout le succès possible dans leurs futurs projets.

Nous remercions sincèrement nos souscripteurs pour leur soutien continu au programme d'assurance réciproque et notre personnel pour son dévouement indéfectible à l'égard de nos souscripteurs.

# Rapport annuel 2022

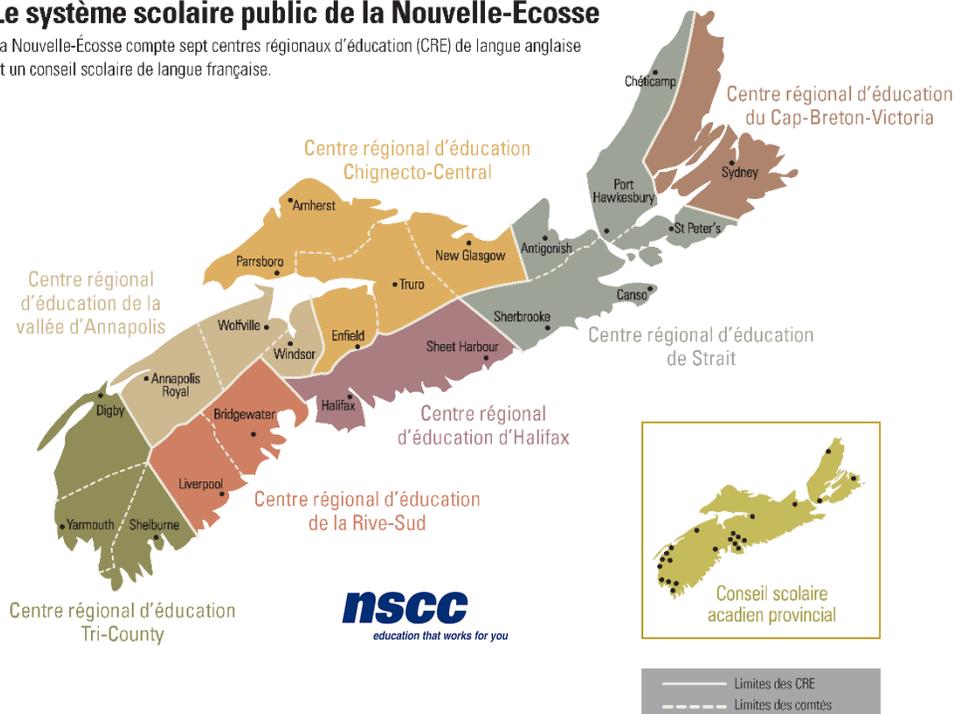
## Nova Scotia School Insurance Exchange

### SOUSCRIPTEURS

- Centre régional d'éducation de la vallée d'Annapolis
- Centre régional d'éducation du Cap-Breton-Victoria
- Centre régional d'éducation Chignecto-Central
- Conseil scolaire acadien provincial
- Centre régional d'éducation d'Halifax
- Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse
- Centre régional d'éducation de la Rive-Sud
- Centre régional d'éducation du Déroit
- Centre régional d'éducation Tri-County

### Le système scolaire public de la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse compte sept centres régionaux d'éducation (CRE) de langue anglaise et un conseil scolaire de langue française.



# Rapport annuel 2022

## Nova Scotia School Insurance Exchange

### CADRES DU SIP

La gestion du SIP relève de la responsabilité du personnel. Les membres du personnel suivants étaient en place au cours de l'année 2021-2022.



Bruce Macdonald  
Directeur général  
BBA, CIP

Bruce planifie, organise, gère et évalue les opérations du SIP conformément aux objectifs établis par le conseil d'administration.



Lee-Anne Dauphinee  
Gestionnaire des risques  
CIP, CRM

Lee-Anne s'occupe des services de gestion des risques, de limitation des pertes et d'achat d'assurance pour les souscripteurs.



Cindy Norrad  
Contrôleuse  
CPA, CGA, CRM

Cindy gère les finances du SIP, rend compte au conseil d'administration, à la province de la Nouvelle-Écosse et au surintendant des assurances; elle s'occupe également de l'approvisionnement.

# Rapport annuel 2022

---

## Nova Scotia School Insurance Exchange



Dawn Graves  
Adjointe de direction

Dawn apporte un soutien au directeur général, travaille en étroite collaboration avec le conseil d'administration et fournit un soutien administratif au personnel.



Rebekah Tingley  
Analyste en gestion des risques et assurances

Rebekah aide la gestionnaire des risques et répond aux demandes de renseignements au sujet des excursions et des activités scolaires.



Meagan Spicer  
Administrateur des réclamations

Meagan s'occupe des réclamations, du programme d'accidents des étudiants, des certificats de demandes d'assurance et fournit un soutien administratif au personnel.



Valencia Forrest  
Administrateur des réclamations

Valencia s'occupe des réclamations, du programme d'accidents des étudiants, des certificats de demandes d'assurance et fournit un soutien administratif au personnel.

# Rapport annuel 2022

---

Nova Scotia School Insurance Exchange

## Annexe 1

États financiers vérifiés de 2021

États financiers combinés du

**SCHOOL INSURANCE  
PROGRAM DE LA  
NOUVELLE-ÉCOSSE**

Exercice clos le 31 mars 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Purdy's Wharf Tour 1  
1000-1959, rue Upper Water  
Halifax NS B3J 3N2  
Canada  
Téléphone 902-492-6000  
Télécopieur 902-429-1307

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux abonnés de School Insurance Program de la Nouvelle-Écosse

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés de School Insurance Program de la Nouvelle-Écosse (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état combinés de la situation financière au 31 mars 2021;
- l'état combinés du résultat net
- l'état combinés du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état combinés de la variations des réserves pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau combinés des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière combinée de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière combinée et de ses flux de trésorerie combinés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette



Page 4

- incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.R.L.*

Comptables professionnels agréés

Halifax, Canada

Le 24 juin 2022

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné de la situation financière

Au 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 348 866 \$	5 441 987 \$
Placements (note 4)	5 889 019	7 238 849
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire (note 7)	–	13 000
Primes payées d'avance	2 161 878	814 097
Autres actifs	103 220	252 717
Droit d'utilisation (note 5)	404 789	–
Immobilisations corporelles (note 5)	22 340	9 538
<b>Total de l'actif</b>	<b>14 930 112 \$</b>	<b>13 770 188 \$</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs et charges à payer	691 414 \$	222 811 \$
Obligation locative (note 7)	427 937	–
Primes reçues d'avance	6 255 788	4 480 818
Passif-sinistres (note 9)	4 617 000	3 531 000
<b>Total du passif</b>	<b>11 992 139</b>	<b>8 234 629</b>
Réserves des souscripteurs :		
Réserves de stabilisation des tarifs (note 1)	2 626 701	4 984 031
Cumul des autres éléments du résultat global	311 272	551 528
	2 937 973	5 535 559
<b>Total du passif et des réserves</b>	<b>14 930 112 \$</b>	<b>13 770 188 \$</b>

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration :

  
Janine M. Saulnier BSc MBA (Jun 28, 2022 09:52 ADT)

administrateur

  
WE Strubank (Jun 28, 2022 11:12 ADT)

administrateur

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné du résultat net

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Activité d'assurance		
Primes émises		
Primes brutes	9 058 061 \$	6 457 465 \$
Primes de souscription	(8 362 640)	(5 135 924)
Primes nettes	695 421	1 321 541
Sinistres payés	1 267 498	873 280
Passif-sinistres (note 9)	1 099 000	(63 525)
Sinistres nets	2 366 498	809 755
Excédent des primes sur les sinistres (excédent des sinistres sur les primes)	(1 671 077)\$	511 786 \$
Activité de placement		
Produits financiers (note 4[b])	384 097 \$	433 050 \$
Frais de gestion des placements	(35 022)	(37 446)
Produits financiers nets	349 075	395 604
Autres charges		
Charges d'exploitation de l'assurance	594	10 047
Charges d'exploitation (note 14)	1 034 734	999 853
Total des autres charges	1 035 328	1 009 900
Résultat net	(2 357 330)\$	(102 510)\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné du résultat global

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Résultat net	(2 357 330)\$	(102 510)\$
Autres éléments du résultat global Actifs financiers disponibles à la vente :		
Profit (perte) latent(e) sur les actifs financiers disponibles à la vente	(31 751)	697 812
Ajustements de reclassement :		
Profit réalisé sur la cession d'actifs disponibles à la vente	(208 505)	(219 335)
Total des autres éléments du résultat global	(240 256)	478 477
Résultat global	(2 597 586)\$	375 967 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné de la variation des réserves

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	Réserves de stabilisation des tarifs	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 mars 2020	5 086 541 \$	73 051 \$	5 159 592 \$
Résultat net	(102 510)	–	(102 510)
Autres éléments du résultat global	–	478 477	478 477
Solde au 31 mars 2021	4 984 031 \$	551 528 \$	5 535 559 \$
Résultat net	(2 357 330)	–	(2 357 330)
Autres éléments du résultat global	–	(240 256)	(240 256)
Solde au 31 mars 2022	2 626 701 \$	311 272 \$	2 937 973 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Rentrées (sorties de fonds)		
Exploitation :		
Résultat net	(2 357 330)\$	(102 510)\$
Éléments hors trésorerie :		
Amortissement d'immobilisations corporelles	9 158	9 232
Amortissement des baux	16 590	-
Charge de désactualisation des baux	6 558	-
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles	(165)	(775)
Produits financiers	(384 097)	(433 050)
Variation des réserves pour sinistres SMND	50 376	(20 193)
Ajustements des réserves	1 035 624	(66 101)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 16)	(716 681)	(775 255)
Produit d'intérêts	17 949	16 043
Produit de dividende	151 130	178 929
Augmentation des primes reçues d'avance	1 774 970	364 472
	(395 918)	(829 208)
Placements :		
Obligations achetées	(586 320)	(853 657)
Capitaux propres achetés	(45 400)	(304 684)
Produit de la vente d'obligations	1 325 093	2 208 250
Produit de la vente de capitaux propres	631 219	819 847
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	165	775
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(21 960)	(10 787)
	1 302 797	1 859 744
Augmentation de la trésorerie	906 879	1 030 536
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	5 441 987	4 411 451
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	6 348 866 \$	5 441 987 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés

Exercice clos le 31 mars 2022

---

Le School Insurance Program (SIP) de la Nouvelle-Écosse regroupe la Nova Scotia School Insurance Exchange (NSSIE) et son mandataire, la Nova Scotia School Insurance Program Association (NSSIPA). Le SIP vend de l'assurance de dommages aux sept centres régionaux de la Nouvelle-Écosse pour l'éducation, à un conseil scolaire provincial ainsi qu'au Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse (ci-après les « souscripteurs »).

La NSSIE, établie en vertu d'un accord d'assurance de réciprocité daté du 1<sup>er</sup> décembre 2000, est autorisée par le surintendant des assurances (« NSSI ») à vendre de l'assurance de dommages en Nouvelle-Écosse, y compris de l'assurance responsabilité civile professionnelle, conformément à la partie XII de l'*Insurance Act* (Nouvelle-Écosse) R.S.N.S. 1989, ch. 231, et plus précisément l'article 321.1.

Le siège social du SIP est situé au 238 A, avenue Brownlow, bureau 100, Park Place II, à Dartmouth (Nouvelle-Écosse).

## 1. Base de préparation

### (a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Le conseil d'administration en a autorisé la publication le 24 juin 2022.

### (b) Base de regroupement

Les états financiers combinés reflètent l'ensemble de l'actif, du passif, des produits, des charges et des flux de trésorerie de SIP, lequel comprend la totalité de la NSSIE et de la NSSIPA. Aucune autre entité liée ou associée n'exerce ses activités sous le nom usuel de SIP. Le SIP consolide ses comptes avec les comptes publics du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Les états financiers ont été préparés sur une base regroupée afin de tenir compte des dépenses engagées par la NSSIPA à titre de mandataire de la NSSIE, qui est financée par les apports que lui fait la NSSIE. Tous les soldes et toutes les opérations interentités ont été éliminés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 1. Base de préparation (suite)

### (c) Base d'évaluation

Les états financiers combinés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur, et du passif-sinistres, qui est évalué par actualisation conformément à la pratique actuarielle reconnue (qui, en l'absence d'un marché actif, constitue un indicateur raisonnable de la juste valeur).

### (d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du SIP.

### (e) État combiné de la situation financière

Le SIP dresse son état combiné de la situation financière par ordre de liquidité. Les éléments d'actif et de passif qui sont censés être recouverts ou réglés plus de 12 mois après la date de clôture font l'objet des notes 4 et 8.

## 2. Principales méthodes comptables

### (a) Primes

Les primes des souscripteurs sont acquises tout au long de l'exercice. Vu que l'exercice du SIP prend fin le 31 mars, il n'y a pas de primes non acquises au 31 mars. Les primes reçues d'avance se composent des primes reçues au cours de l'exercice considéré et qui se rapportent à l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante. Les polices d'assurance de biens, d'assurance responsabilité civile générale et d'assurance responsabilité civile professionnelle sont en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> juillet.

### (b) Actifs et passifs financiers

#### (i) Actifs financiers

Le SIP comptabilise tous les actifs financiers à la date de transaction. Les coûts de transaction liés à l'achat d'instruments financiers sont comptabilisés dans la valeur comptable desdits instruments.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

La trésorerie se compose du compte de trésorerie et des dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois et qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Tous les placements sont des titres désignés comme étant disponibles à la vente. Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui permet d'inclure les profits et les pertes latents dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à la constatation d'une vente ou d'une perte de valeur, après quoi le cumul des profits et pertes latents est comptabilisé dans les produits financiers. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, le cumul des profits ou des pertes dans les autres éléments du résultat global est transféré au résultat net.

Les prêts et créances et les autres passifs financiers (sauf les obligations au titre des contrats d'assurance) sont comptabilisés au coût amorti.

### (ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle le SIP devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le SIP décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. Il détient les passifs financiers non dérivés suivants : les créanciers et charges à payer.

### (iii) Principes de l'évaluation à la juste valeur

Les instruments financiers du SIP comptabilisés à la juste valeur ont été classés selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 — prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### (iii) Principes de l'évaluation à la juste valeur (suite)

- Niveau 2 — techniques d'évaluation fondées sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix). Cette catégorie comprend les instruments évalués à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires, de prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins qu'actifs ou d'autres techniques d'évaluation dans le cadre desquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement à partir des données de marché.
- Niveau 3 — techniques d'évaluation utilisant des données non observables importantes. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données d'entrée non fondées sur des données observables et pour lesquels les données non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Les instruments de cette catégorie qui sont évalués en fonction des prix cotés pour des instruments similaires pour lesquels des ajustements ou hypothèses importants non observables sont nécessaires doivent tenir compte des différences entre les placements.

### (iv) Produits financiers

Les produits de dividendes et d'intérêts sont inclus dans les produits financiers et comptabilisés au fur et à mesure qu'ils s'accumulent. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les distributions provenant de fiducies de revenu canadiennes sont constatées à titre de produits au moment de leur réception. Le produit de dividendes sur les placements en actions est comptabilisé à la date ex-dividende.

### (v) Frais de placement généraux

Les frais de placement généraux sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le montant des profits et des pertes résultant de la cession d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la cession avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et il est comptabilisé dans le résultat net au titre des autres produits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Actif	Période
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et matériel	3 ans
Matériel informatique	2 ans

### (d) Passif-sinistres

Une provision a été établie pour les passifs estimés à l'égard de tous les sinistres déclarés et impayés selon chaque cas, plus un montant pour l'évolution défavorable des sinistres et pour les sinistres subis au 31 mars, mais qui n'ont pas encore été déclarés au SIP. Le calcul de ces provisions tient compte de la valeur temps de l'argent selon des taux d'actualisation fondés sur les produits financiers prévus découlant des actifs adossant ces provisions.

Étant donné que ces montants sont nécessairement fondés sur l'estimation de tendances futures en matière de gravité des sinistres et sur d'autres facteurs qui pourraient varier au fur et à mesure que les sinistres sont réglés, les montants définitifs à payer peuvent correspondre plus ou moins aux montants estimés. Bien qu'il soit impossible de mesurer le degré de variabilité de ces estimations, la direction est d'avis que les montants inscrits pour les sinistres impayés et les frais d'expertise connexes sont adéquats. Un actuaire révisé périodiquement ces estimations et, lorsque des ajustements à ces provisions s'imposent, ils sont pris en compte dans les résultats de l'exercice.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

(e) Garantie supplémentaire et autre couverture d'assurance de première ligne

Le SIP, au nom de ses souscripteurs, a obtenu une garantie supplémentaire ainsi qu'une autre couverture d'assurance de première ligne. Il n'a enregistré aucun montant relativement à ces autres couvertures, puisqu'il n'est pas assureur dans ces contrats.

(f) Sommes à recouvrer par récupération et subrogation

Dans certaines circonstances, le SIP acquiert le droit d'engager une poursuite contre des tiers pour des indemnités versées à des souscripteurs en vertu de contrats d'assurance ou de procéder à la cession des biens endommagés. Il a constaté et déclaré toutes les sommes identifiables et mesurables qu'il s'attend à recouvrer et celles-ci ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont payées ou confirmées par un avocat ou les experts en sinistres du SIP.

(g) Contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont ceux qui comportent un risque d'assurance pendant toute leur durée. Le SIP est exposé à un risque d'assurance lorsqu'il accepte d'indemniser un souscripteur si un événement futur incertain spécifié affecte de façon défavorable le souscripteur. Le risque d'assurance se définit comme étant la possibilité de payer une somme beaucoup plus grande lorsque l'événement assuré survient que lorsqu'il ne survient pas.

(h) Impôt sur le revenu

En sa qualité de bourse d'assurance au sens de l'*Insurance Act* de la Nouvelle-Écosse, la NSSIE n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, par conséquent, aucune provision en ce sens n'a été constituée dans les présents états financiers combinés.

En sa qualité d'organisme sans but lucratif au sens de la *Societies Act* de la Nouvelle-Écosse, la NSSIPA n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, par conséquent, aucune provision en ce sens n'a été constituée dans les présents états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (i) Contrats de location

Le SIP comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour tenir compte de tout paiement de location effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, auquel s'ajoutent, le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés, déduction faite, le cas échéant, des incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire à compter de la date de début du contrat de location et jusqu'au terme de sa durée, à moins que le contrat transfère la propriété de l'actif sous-jacent au SIP au terme de la durée du contrat ou que le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation tienne compte du fait que le SIP exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif au titre du droit d'utilisation sera amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, qui est déterminée de la même façon que pour les immobilisations corporelles. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation peut être diminué de façon périodique des éventuelles pertes de valeur, et ajusté pour refléter certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de location qui ne sont pas versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, à l'aide du taux d'emprunt du SIP. En règle générale, le SIP utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Le SIP détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt de diverses sources de financement externes et procède à certains ajustements pour tenir compte des conditions du contrat et du type d'actif loué.

Les paiements de location pris en compte pour l'évaluation de l'obligation locative se composent :

- des paiements fixes;
- du prix d'exercice d'une option d'achat que SIP est raisonnablement certain d'exercer, des paiements effectués au cours de la période de renouvellement si SIP est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipée du contrat de location, à moins que SIP ne soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (i) Contrats de location (suite)

L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des paiements de location futurs due à un changement de taux, en cas de réévaluation par SIP du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, ou si SIP revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque le contrat de location est ainsi réévalué, la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation est ajustée en conséquence ou bien l'ajustement est porté au compte de résultat si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été réduite à zéro.

Les contrats de location dont la durée est inférieure à douze mois ou qui sont de faible valeur sont passés en charges au fur et à mesure de l'engagement des dépenses y afférentes.

### (j) Dépréciation

#### (i) Actifs financiers

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et qu'il a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Sont considérés comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier : un défaut ou un retard de paiement par un débiteur, la restructuration d'une dette due au SIP selon des modalités que ce dernier n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la probabilité de faillite du débiteur ou de l'émetteur, ou la disparition d'un marché actif pour un titre de placement. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un titre de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (j) Dépréciation (suite)

#### (i) Actifs financiers (suite)

Les pertes de valeur sur des titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisées en transférant au résultat net la perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et inscrite dans les profits et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente. Le montant de la perte cumulée transféré des autres éléments du résultat global au résultat net est égal à la différence entre le coût d'acquisition, après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement, et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat net. Tout changement affectant les provisions pour dépréciation attribuable à la valeur temps est reflété comme un élément distinct du produit d'intérêts.

Si la juste valeur d'un titre de créance disponible à la vente et ayant subi une perte de valeur augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière doit être reprise et le montant de la reprise doit être comptabilisé en résultat net. Cependant, tout recouvrement ultérieur de la juste valeur d'un titre de capitaux propres disponible à la vente et ayant subi une perte de valeur est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

#### (ii) Actifs non financiers

Le SIP passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente prévus. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles sont déterminées.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (k) Conversion des devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du SIP. Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie canadienne au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion sur les placements disponibles à la vente sont classés dans les autres variations de la valeur comptable du placement et sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis aux taux de change courants.

### (l) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

#### (i) IFRS 17, *Contrats d'assurance*

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Le 25 juin 2020, il a publié des modifications à l'IFRS 17 afin d'aider les entités à mettre en œuvre la norme et de reporter la date d'entrée en vigueur. La nouvelle norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'IFRS 17 remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Cette norme instaure une comptabilisation uniforme pour tous les contrats d'assurance. Elle exige qu'une société évalue les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent le calendrier des flux de trésorerie et toute incertitude relative aux contrats d'assurance. De plus, l'IFRS 17 exige qu'une société comptabilise les profits à mesure qu'elle fournit des services d'assurance, plutôt que lorsqu'elle reçoit le paiement des primes. Le SIP envisage d'adopter l'IFRS 17 dans ses états financiers de l'exercice annuel qui sera ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

#### (ii) IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, modifiée. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les exercices annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé, et il est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

L'IFRS 9 met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes de crédit attendues » pour le calcul de la dépréciation.

La norme instaure également des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

L'IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture. Toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, en vue de régler les non-concordances comptables et la volatilité pouvant survenir dans le résultat net au cours de la période entre la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance, l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, publiée en mai 2017.

Les modifications présentent deux approches pouvant être adoptées par les assureurs au cours de la période entre la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et de l'IFRS 17, le 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- approche en parallèle — une option permettant à tous les émetteurs de contrats d'assurance de reclasser des montants comptabilisés dans le résultat net vers les autres éléments du résultat global pour les actifs financiers admissibles, en supprimant toute volatilité comptable additionnelle susceptible de découler de l'application de l'IFRS 9;

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

- exemption temporaire — une exemption temporaire facultative de l'application de l'IFRS 9 pour les entités dont les activités sont principalement liées à l'assurance. Cette exemption permet à une entité de continuer à appliquer les exigences existantes de l'IAS 39 relativement aux instruments financiers à tous les actifs financiers jusqu'à la plus rapprochée des dates suivantes : la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 ou le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le SIP a évalué ses passifs au 31 décembre 2016, soit la date prévue d'évaluation aux termes des dispositions de l'exemption temporaire, et il a conclu que la totalité des passifs était principalement liée à l'assurance. Environ 99 % des passifs du SIP en date du 31 mars 2016 sont des passifs provenant de contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 17 et environ 99 % des passifs du SIP en date du 31 mars 2016 sont des passifs issus du fait que le SIP établit des contrats d'assurance et qu'il remplit les obligations résultant de tels contrats. En outre, le SIP n'a appliqué aucune autre version de l'IFRS 9 antérieurement. Par conséquent, le SIP est un assureur admissible aux dispositions optionnelles de l'entrée en vigueur de l'IFRS 9.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SIP a choisi d'appliquer les dispositions transitoires optionnelles aux termes de l'IFRS 4 permettant le report de l'adoption de l'IFRS 9 pour les assureurs admissibles. Le SIP continuera d'évaluer l'incidence de l'IFRS 9.

## 3. Estimations et jugements importants

Le SIP fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur le montant déclaré des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur les données historiques et d'autres facteurs, notamment sur les prévisions d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances.

### (a) Jugements importants

Les jugements importants posés lors de l'application des méthodes comptables se rapportent aux dépréciations liées aux actifs financiers disponibles à la vente. Chaque date de clôture, le SIP évalue les actifs financiers disponibles à la vente affichant une perte latente pour détecter une dépréciation selon ce qui est décrit à la note 2(i).

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

### 3. Estimations et jugements importants (suite)

En ce qui a trait aux placements dans les obligations et les débetures, l'évaluation pour savoir s'il y a eu dépréciation est fondée sur la meilleure estimation du SIP à l'égard des flux de trésorerie attendus de chaque placement. Le SIP tient compte de toute information disponible pertinente au sujet de la recouvrabilité du placement, y compris les informations sur les événements passés, les conditions actuelles, et les prévisions qui sont raisonnables et qui peuvent être étayées. L'estimation de ces flux de trésorerie repose sur une analyse quantitative et qualitative qui prend en considération l'information reçue de tierces parties ainsi que certains jugements et certaines hypothèses internes. Lorsque cela est possible, ces données sont comparées avec celles de tierces parties. Les dépréciations relatives aux obligations et aux débetures affichant une perte latente sont réputées exister lorsque le SIP ne prévoit pas le recouvrement total du coût amorti du placement selon l'estimation des flux de trésorerie attendus ou lorsque le SIP a l'intention de vendre le placement avant qu'un tel recouvrement ne se réalise.

Pour les placements en titres de capitaux propres, le SIP comptabilise une perte de valeur dans la période au cours de laquelle il est déterminé qu'un placement a subi une perte de valeur importante ou sur une période prolongée.

#### (b) Estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque d'entraîner un ajustement important au cours des douze prochains mois se rapportent au passif-sinistres.

Les provisions pour sinistres sont évaluées conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, laquelle vise à ce que le SIP établisse une provision suffisante à l'état combiné de la situation financière pour couvrir les pertes assurées et les frais de règlement qui découlent des sinistres déclarés ou non déclarés subis à la fin de chaque période comptable. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres et frais d'expertise impayés pour la portion échue des polices et des obligations futures sur la portion non échue des polices. En effectuant l'évaluation des passifs pour ces éventualités futures, J.S. Chang & Partners inc., l'actuaire désigné, pose des hypothèses à l'égard des futurs rapports sinistres-primés, des tendances, des taux de rendement des placements, des charges et des autres éventualités, en tenant compte de la situation du SIP et de la nature des polices d'assurance.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

## 3. Estimations et jugements importants (suite)

Les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des provisions pour sinistres et frais d'expertise impayés sont revues et mises à jour par le SIP sur une base continue afin de refléter les tendances récentes et émergentes en matière de résultats techniques et l'évolution du profil de risque de l'entreprise.

## 4. Placements

	2022	2021
Titres à revenu fixe :		
Parts de fonds obligataires collectifs :		
Obligations d'État	700 103 \$	728 061 \$
Obligations de sociétés	1 689 098	2 133 125
Autre	1 952 536	2 479 625
Titres de capitaux propres :		
Actions ordinaires	601 621	805 077
Parts de fonds communs de placement et d'organismes de placement collectifs	945 661	1 092 961
	5 889 019 \$	7 238 849 \$

La juste valeur des titres est fondée sur les cours du marché. Les organismes de placement collectifs et les fonds communs de placement sont évalués en fonction de la juste valeur estimée à partir des cours du marché des placements sous-jacents détenus respectivement par les organismes de placement collectifs ou les fonds communs de placement.

La juste valeur des équivalents de trésorerie et celle des produits financiers à recevoir se rapprochent de leur valeur comptable en raison de la brièveté des périodes à courir jusqu'à l'échéance.

### (a) Liquidité

Le profil des échéances des principales obligations au 31 mars 2022, dans l'hypothèse où les obligations ne seraient pas liquidées avant l'échéance, s'établit comme suit :

Parts de fonds d'obligations d'État collectifs	5,1 ans
Parts de fonds d'obligations de sociétés collectifs	4,6 ans
Parts d'autres types de fonds obligataires collectifs	8,9 ans

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

## 4. Placements (suite)

Le taux de rendement moyen pondéré des titres d'emprunt fondé sur la valeur marchande au 31 mars 2022 s'établissait à, 1,7 % (1,6 % en 2021).

### b) Produits financiers et autres produits

	2022	2021
Intérêts	12 460 \$	10 938 \$
Dividendes	163 132	202 777
Profit sur la vente de placements	208 505	219 335
	384 097 \$	433 050 \$

Les dividendes comprennent des dividendes réinvestis de 12 951 \$ (26 187 \$ en 2021) liés aux fonds communs de placement et aux placements à court terme.

## 5. Actif au titre du droit d'utilisation

	2022	2021
Solde au 1 <sup>er</sup> avril	– \$	– \$
Acquisitions	421 379	–
Amortissement	(16 590)	–
Solde au 31 mars	404 789 \$	– \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

## 6. Immobilisations corporelles

	Mobilier et matériel	Matériel informatique	Améliorations locatives	Total des coûts
Solde au 31 mars 2021	84 936 \$	59 297 \$	8 759 \$	152 992 \$
Acquisitions	10 738	1 754	9 468	21 960
Cessions	(15 348)	(33 297)	–	(48 645)
Solde au 31 mars 2022	80 326	27 754	18 227	126 307
Cumul des amortissements				
Solde au 31 mars 2021	84 066	51 420	7 968	143 454
Amortissement pour l'exercice	1 871	6 154	1 133	9 158
Cessions	(15 348)	(33 297)	–	(48 645)
Solde au 31 mars 2022	70 589	24 277	9 101	103 967
Valeurs comptables				
Solde au 31 mars 2021	870 \$	7 877 \$	791 \$	9 538 \$
Solde au 31 mars 2022	9 737 \$	3 477 \$	9 126 \$	22 340 \$

## 7. Obligation locative

	2022	2021
Solde au 1 <sup>er</sup> avril	– \$	– \$
Obligation locative à l'égard des actifs acquis en vertu d'un contrat de location	421 379	–
Charge d'intérêts sur l'obligation locative	6 558	–
Solde au 31 mars	427 937 \$	– \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

## 7. Obligation locative (suite)

Le calendrier d'exigibilité des paiements contractuels au titre de l'obligation locative s'établit comme suit :

	2022	2021
Exigible à moins d'un an	40 726	- \$
Exigible dans un délai d'un à deux ans	46 331	-
Exigible dans un délai de deux à cinq ans	158 647	-
Exigible à plus de cinq ans	271 615	-
Solde au 31 mars	517 319 \$	- \$

## 8. Montants de garantie

### (a) Assurance responsabilité civile générale des entreprises

Le montant de garantie de l'assurance responsabilité civile est limité à un maximum de 250 000 \$ par sinistre, sous réserve d'un total annuel de 1 million de dollars par police. La franchise préinscription du souscripteur est de 1 000 \$ et s'applique uniquement aux dommages matériels causés par des tiers. Il n'y a pas de franchise dans le cas de dommages ou de préjudices corporels. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2022 et 2021.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 8. Montants de garantie (suite)

### (b) Assurance des biens

Le montant de garantie de l'assurance des biens est limité à un maximum de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2021) par sinistre, sous réserve d'un total annuel de 1,5 million de dollars par police. La franchise préinscription du souscripteur est de 5 000 \$. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2022 et 2021.

### (c) Assurance responsabilité civile professionnelle

Le montant de garantie de l'assurance responsabilité civile professionnelle est limité à un maximum de 250 000 \$ par sinistre, sous réserve d'un total annuel de 1 million de dollars (1 million de dollars \$ en 2021) par police. La franchise préinscription du souscripteur (après application d'une franchise de 250 000 \$ que le SIP assure lui-même) est de 1 000 \$. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2022 et 2021.

## 9. Passif-sinistres

### (a) Nature du passif-sinistres

Le passif-sinistres est une estimation pouvant varier et cette variabilité pourrait être importante à court terme. La variabilité survient du fait que tous les événements touchant le règlement final des sinistres n'ont pas encore eu lieu et qu'ils peuvent ne pas avoir lieu pour un certain temps. La variabilité peut découler de la réception de renseignements supplémentaires sur les sinistres ou de modifications importantes quant à la gravité ou à la fréquence des sinistres par rapport aux tendances historiques. Les estimations sont principalement fondées sur les résultats historiques du SIP. Le SIP croit que les méthodes d'estimation qui ont été utilisées produisent des résultats raisonnables, étant donné les renseignements disponibles à l'heure actuelle.

Il s'efforce d'établir des provisions suffisantes pour les sinistres à la date d'évaluation initiale. Toutefois, au fil du temps, le coût final des sinistres devient de plus en plus certain. En 2022, le SIP a enregistré une évolution favorable de 400 848 \$ des sinistres (évolution favorable de 407 937 \$ en 2021).

Le détail des provisions pour sinistres selon la catégorie de risque est présenté dans le tableau ci-après :

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

## 9. Passif-sinistres (suite)

	2022 Brutes	2022 Nettes	2021
Assurance des biens	2 067 063 \$	2 067 063 \$	962 034 \$
Assurance responsabilité civile générale	2 549 937	2 549 937	2 427 230
Assurance responsabilité civile professionnelle	–	–	141 736
	4 617 000 \$	4 617 000 \$	3 531 000 \$

La direction a conclu que la meilleure estimation de la juste valeur du passif-sinistres actuellement disponible est le montant calculé par l'actuaire désigné. La valeur calculée par l'actuaire au 31 mars 2022 s'élevait à 4 617 000 \$ (3 531 000 \$ en 2021).

### (b) Actualisation du passif-sinistres

La provision pour sinistres est actualisée selon des taux fondés sur les produits financiers prévus découlant des actifs adossant les provisions et correspondant au calendrier estimé des versements et des sommes à recouvrer. Le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation s'est établi à 1,81 % (0,45 % en 2021).

Les estimations des provisions s'établissent ainsi :

	2022 Actualisées	2022 Non actualisées	2021 actualisées	2021 Non actualisées
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	4 617 000 \$	4 426 000 \$	3 531 000 \$	3 233 000 \$
	–	–	(13 000)	(12 000)
Provisions nettes	4 617 000 \$	4 426 000 \$	3 518 000 \$	3 221 000 \$

Les provisions non actualisées tiennent compte des sinistres estimés et des frais connexes avant l'effet de l'actualisation et la provision pour écarts défavorables (PED) déterminée par l'actuaire désigné.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

## 9. Passif-sinistres (suite)

### (c) Provision pour contrats d'assurance

	2022 Brutes	2022 Nettes	2021
Sinistres déclarés	3 029 719 \$	3 029 719 \$	1 994 095 \$
Sinistres subis mais non déclarés	1 587 281	1 587 281	1 536 905
	<u>4 617 000 \$</u>	<u>4 617 000 \$</u>	<u>3 531 000 \$</u>

### (d) Analyse des variations des dispositions des contrats d'assurance

	2022	2021
Solde au 1 <sup>er</sup> avril	3 531 000 \$	3 490 031 \$
Sinistres et frais pour l'exercice considéré	2 872 795	1 220 015
Évolution (favorable) des sinistres pour l'exercice précédent	(400 848)	(407 937)
Total des sinistres subis	<u>6 002 947</u>	<u>4 302 109</u>
Diminution en raison des variations du taux d'actualisation et de la PED	(105 449)	(2 323)
Sinistres et frais connexes payés	(1 267 498)	(873 280)
Valeur recouvrable de la réassurance en excédent de sinistre	(13 000)	13 000
Indemnité d'assurance complémentaire reçue	–	91 494
Solde au 31 mars	<u>4 652 200 \$</u>	<u>3 531 000 \$</u>

### (e) Méthodes et hypothèses

La provision pour sinistres est une estimation déterminée au moyen d'une série de techniques reconnues de projection actuarielles des sinistres qui sont définies selon la branche d'activité. Le montant déclaré se fonde sur des études des résultats antérieurs. L'hypothèse principale de la méthode de matérialisation des sinistres subis/des sinistres payés est que les sinistres constatés à ce jour continueront d'évoluer de façon similaire. Ces techniques utilisent les tendances historiques de matérialisation du SIP afin de prédire l'évolution des sinistres futurs. Dans les situations où il y a eu une variation importante de l'environnement ou des risques sous-jacents, les données historiques sont ajustées afin de tenir compte des écarts prévus. Les résultats des études historiques sont régulièrement comparés aux résultats réels afin que des ajustements puissent être effectués au besoin.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 9. Passif-sinistres (suite)

Pour calculer la valeur comptable des sinistres non payés, le SIP utilise une approche actuarielle reconnaissant la valeur temps de l'argent qui intègre des hypothèses concernant les flux de trésorerie projetés et les provisions appropriées pour écarts défavorables. La valeur comptable des sinistres déterminée de façon actuarielle est considérée comme un indicateur de la juste valeur, étant donné qu'il n'y a pas de marché établi pour la négociation des passifs de polices d'assurance

La provision pour sinistres est actualisée de la manière décrite à la note 7(b).

### (f) Changements d'hypothèses

Les caractéristiques liées aux risques, les tendances historiques, la quantité de données disponibles sur les demandes d'indemnité individuelles, l'inflation et tout autre facteur pertinent sont pris en compte. Certaines hypothèses nécessitent une importante capacité de jugement comme celles concernant les incidences futures prévues des décisions judiciaires et des lois gouvernementales à venir. La diversité de ces considérations rend ardues l'identification et la quantification de toutes les hypothèses individuelles qui pourraient avoir une incidence plus importante que d'autres sur l'évaluation des contrats d'assurance du SIP. Au cours de l'exercice précédent et de l'exercice considéré, aucune hypothèse n'a été définie comme ayant une incidence potentielle ou identifiable importante sur l'estimation globale des sinistres.

### (g) Analyse de sensibilité

Le processus d'estimation se heurte toujours à l'incertitude; le montant réel des sinistres ultimes ne sera connu qu'une fois que tous les sinistres auront été réglés. Entre toutes les branches d'activité, l'assurance responsabilité civile générale est celle dont le passif des sinistres impayés est le plus important. Compte tenu de la nature de cette branche d'activité et de sa matérialisation résiduelle importante, l'estimation de celle-ci repose en grande partie sur les hypothèses utilisées. Si les facteurs de matérialisation résiduelle choisis étaient augmentés de 5 %, le passif-sinistres net serait plus élevé d'un montant de 208 117 \$ et l'incidence sur le bénéfice net serait une diminution de 181 648 \$. Si les rapports sinistres-primés attendus utilisés étaient supérieurs de 5 % pour l'ensemble des années de sinistralité, le passif-sinistres net serait plus élevé d'un montant de 36 062 \$ et l'incidence sur le bénéfice net serait une diminution de 29 623 \$. Dans le cas des autres branches d'activité, les changements d'hypothèses ont une importance moindre.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 9. Passif-sinistres (suite)

### (h) Tableau de matérialisation des sinistres

Le tableau suivant fait état des estimations du cumul des sinistres subis, y compris les sinistres déclarés et les sinistres subis mais non déclarés pour chaque année de sinistralité successive à la date de clôture, et du cumul des paiements à ce jour.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

## 9. Passif-sinistres (suite)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023
Estimation des coûts ultimes liés aux sinistres :										
À la fin de l'année d'assurance	882 851	1 333 358	2 114 966	1 555 249	1 528 026	1 527 943	1 166 928	1 838 230	1 101 930	\$ 2 555 795
Un an plus tard	766 990	1 437 403	2 130 188	1 273 502	1 450 630	1 477 497	861 324	1 531 391	832 050	
Deux ans plus tard	631 688	1 308 691	2 143 406	1 323 401	1 270 054	1 268 977	588 907	1 360 674		
Trois ans plus tard	552 798	1 321 573	2 125 775	1 300 923	1 262 718	1 301 664	676 454			
Quatre ans plus tard	516 117	1 203 630	2 126 823	1 297 999	1 257 422	1 187 741				
Cinq ans plus tard	474 649	1 577 608	2 146 371	1 316 246	1 176 508					
Six ans plus tard	472 464	1 212 789	2 299 435	1 363 913						
Sept ans plus tard	487 594	1 215 870	2 361 769							
Huit ans plus tard	377 905	1 215 208								
Neuf ans plus tard	377 905									
Estimation actuelle du cumul des sinistres	377 905	1 215 208	2 361 769	1 363 913	1 176 508	1 187 741	676 454	1 360 674	832 050	2 555 795
Cumul des paiements à ce jour	372 905	1 045 904	2 117 769	1 171 152	1 125 229	1 028 698	382 411	1 131 149	623 487	720 310
Passif constaté	5 000	169 304	244 000	192 761	51 279	159 043	294 043	229 525	208 562	1 835 485
Total des sinistres										3 394 002
Passif relatif aux années antérieures										355 717
Solde comptable										676 000
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire										—
Effet de l'actualisation**										191 281
<b>Total du passif-sinistres net</b>										<b>4 617 000 \$</b>

\*\*L'effet de l'actualisation comprend la provision pour écarts défavorables.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 10. Gestion des risques financiers

Les politiques de gestion des risques financiers du SIP visent essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités comportant un risque corresponde aux objectifs et au seuil de tolérance du SIP, ainsi qu'à maintenir un juste équilibre entre les risques et les avantages tout en protégeant l'état de la situation financière du SIP d'événements qui pourraient nuire de façon importante à sa solidité financière. L'équilibre entre les risques et les avantages est atteint au moyen de la conciliation de la tolérance au risque et de la stratégie d'entreprise, de la diversification des risques, de l'établissement d'un prix approprié en fonction du risque, de l'atténuation du risque à l'aide de contrôles préventifs et du transfert du risque à des tiers.

L'exposition du SIP à une perte potentielle découlant des risques financiers est principalement attribuable au risque de souscription ainsi qu'à divers risques de marché, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du marché des titres de capitaux propres, le risque de change, le risque de liquidité ainsi que le risque de crédit.

### (a) Risque de souscription

Le risque de souscription s'entend du risque que le total des coûts liés aux sinistres et des frais d'acquisition excède les primes reçues. Ce risque peut découler de nombreux facteurs, notamment le risque lié à l'établissement des prix, le risque d'établissement des provisions et le risque de sinistre catastrophique.

En matière de souscription, le SIP s'est donné pour objectif d'offrir à ses souscripteurs des produits d'assurance économiques.

### (i) Risque lié à l'établissement des prix

Le risque lié à l'établissement des prix apparaît lorsque la sinistralité réelle diffère des hypothèses qui sous-tendent le calcul des prix. De tout temps, les résultats techniques du secteur de l'assurance de dommages ont fluctué de manière importante en raison du caractère cyclique du marché de l'assurance. Le cycle du marché subit l'incidence de la fréquence et de la gravité des pertes, des niveaux de capacité et de demande, de la conjoncture économique et de la concurrence sur le plan des prix. Le SIP établit les primes en fonction d'un facteur historique des primes des fournisseurs et d'un calcul fondé sur le nombre d'inscriptions et de mètres carrés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 10. Gestion des risques financiers (suite)

### (ii) Risque lié à l'établissement des réserves et provisions

Le risque lié à l'établissement des réserves et provisions se présente en raison du temps écoulé entre le moment de la survenance du sinistre, celui du rapport du sinistre à l'assureur et celui du règlement final du sinistre. Les provisions pour sinistres constituent des prévisions du coût final du règlement et de l'administration des sinistres en fonction d'une évaluation des faits et des circonstances alors connus, d'un examen des schémas de règlement passés, des estimations des tendances en ce qui a trait à la gravité des sinistres et à leur fréquence, des théories juridiques en matière de responsabilité, et d'autres facteurs.

Les variables du processus d'estimation des réserves et provisions peuvent subir l'incidence de la réception de renseignements supplémentaires sur les sinistres et d'autres facteurs internes et externes, notamment l'inflation économique, les tendances sur les plans judiciaire et juridique et les modifications législatives. En raison du temps qui s'écoule entre le moment de la survenance du sinistre, celui du rapport du sinistre à l'assureur et celui du règlement final du sinistre, les réserves et provisions peuvent évoluer différemment des hypothèses actuarielles formulées au moment d'estimer la provision pour sinistres. Les provisions pour sinistres du SIP font l'objet d'un examen distinct par l'actuaire indépendant désigné, lequel doit les juger acceptables.

### (iii) Risque de sinistre catastrophique

Le risque de sinistre catastrophique s'entend du risque de pertes découlant de sinistres multiples résultant d'une catastrophe unique. Les sociétés d'assurance de dommages enregistrent des sinistres importants découlant de catastrophes anthropiques ou naturelles qui peuvent se traduire par d'importantes pertes techniques. Les catastrophes peuvent entraîner des pertes pour divers assureurs de dommages et en raison de leur incidence continue, elles peuvent retarder l'évaluation exacte et rapide de l'étendue des dommages qu'elles causent, ou nuire à cette évaluation. La fréquence et la gravité des catastrophes sont, par nature, imprévisibles. Le SIP gère son exposition aux risques au moyen de polices d'assurance complémentaire de première ligne.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

## 10. Gestion des risques financiers (suite)

### (b) Risque de crédit

#### (i) Actifs investis

La stratégie de gestion du risque du SIP consiste à investir en priorité dans des instruments d'emprunt d'émetteurs dont la cote de crédit est élevée et à limiter le montant d'exposition au risque de crédit associé à chacun des émetteurs. Le SIP tente d'atténuer son exposition au risque de crédit en imposant des limites relatives à son portefeuille pour chacun des émetteurs ainsi qu'à la qualité du crédit. Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe du SIP en fonction de la cote de S&P ou, lorsque cette dernière n'est pas publiée, la cote de Fitch :

	31 mars 2022		31 mars 2021	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Cote élevée (AAA, A—)	2 152 944 \$	49,65 %	2 042 147 \$	38,31 %
Cote moyenne (A+, BBB—)	2 038 608	47,02 %	2 966 711	55,66 %
Cote faible (BB+ ou moins)	144 400	3,33 %	321 272	6,03 %
	4 335 952 \$	100,00 %	5 330 130 \$	100,00 %

#### (ii) Risque de crédit global

Le tableau qui suit présente l'exposition globale du SIP au risque de crédit :

	2022	2021
Placements en obligations	4 335 952 \$	5 330 130 \$
Produits financiers à recevoir, intérêts y compris	7 537	13 026
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 348 866	5 441 987
	10 692 355 \$	10 785 143 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 10. Gestion des risques financiers (suite)

### (c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le SIP ne dispose pas des fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers et ses obligations relatives aux contrats à mesure qu'ils arrivent à échéance, sans être tenu de mobiliser des fonds à des taux défavorables ou de procéder à une liquidation forcée de ses actifs.

Le risque de liquidité découle des activités générales d'une entreprise et survient dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs. Les besoins en liquidités en ce qui a trait aux activités du SIP sont comblés principalement au moyen de fonds provenant des activités, d'actifs arrivés à échéance et de produits ainsi que d'autres rendements tirés des titres de placement. Les fonds provenant de ces sources servent pour l'essentiel au paiement des frais de gestion des sinistres et des frais d'expertise et de contentieux. Le moment et le montant des sinistres de catastrophe sont inévitablement imprévisibles et peuvent accroître les besoins en liquidités.

Afin de combler ces besoins en liquidités, le SIP a instauré des politiques afin de limiter et de contrôler son exposition à chacun des émetteurs ou groupe d'émetteurs connexes tout en s'assurant que, d'une façon générale, les actifs et les passifs concordent sur le plan de la durée et des devises. De plus, le SIP détient une partie des actifs investis en titres liquides. Au 31 mars 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du SIP se chiffraient à 6 348 866 \$ (5 441 987 \$ en 2021).

Le tableau qui suit présente les versements prévus se rapportant aux sinistres impayés ainsi que les échéances prévues du portefeuille de placements du SIP.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

## 10. Gestion des risques financiers (suite)

Les versements prévus au titre des sinistres impayés s'établissaient comme suit au 31 mars 2022 :

Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
2 030 000 \$	1 475 000 \$	623 000 \$	298 000 \$	4 426 000 \$

Les versements prévus au titre des sinistres impayés s'établissaient comme suit au 31 mars 2021 :

Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
1 176 000 \$	1 238 000 \$	525 000 \$	282 000 \$	3 221 000 \$

### (d) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte qui découle des variations défavorables des taux et des prix pratiqués sur le marché, telles que les fluctuations des taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et d'autres changements pertinents en ce qui a trait aux taux ou aux prix du marché. Le risque de marché est influencé directement par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents sont négociés. L'analyse qui suit explique les principaux risques de marché auxquels le SIP est exposé ainsi que la façon dont ces risques sont gérés à l'heure actuelle.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 10. Gestion des risques financiers (suite)

### (i) Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la valeur de marché du portefeuille de titres à revenu fixe et sur la valeur des passifs du SIP. Les données historiques et l'information courante servent à établir un tableau de règlement final des sinistres par branche d'assurance, tableau qui sert ensuite de manière générale à élaborer des politiques et stratégies de placement. En règle générale, les produits financiers augmentent en fonction des taux d'intérêt à long terme. Les fluctuations des taux d'intérêt à court terme donneront lieu d'ordinaire à des profits ou pertes latents. En général, les produits financiers du SIP tirés des intérêts et des dividendes diminueront au cours des périodes prolongées de baisses de taux d'intérêt à mesure que les titres à revenu fixe dégagant un rendement plus élevé seront rachetés, échus ou vendus et que le produit s'y rapportant sera réinvesti à des taux plus faibles, ce qui entraînera vraisemblablement des profits latents attribuables à la valeur des titres à revenu fixe que le SIP continue de détenir ainsi que des profits réalisés tant que les titres en cause ne sont pas vendus. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur de marché des titres à revenu fixe existants du SIP va habituellement diminuer et les profits réalisés sur les titres à revenu fixe seront susceptibles de reculer ou de se traduire par des pertes réalisées.

Au 31 mars 2022, la direction estimait qu'une hausse immédiate et parallèle hypothétique de 100 points de base (1 %) des taux d'intérêt diminuerait la valeur de marché des titres à revenu fixe de 125 000 \$ (120 000 \$ en 2021), ce qui représenterait 2,7 % (3,4 % en 2021) du portefeuille de titres à revenu fixe évalué à la juste valeur de 4 643 269 \$ (5 694 460 \$ en 2021) et réduirait la valeur des provisions pour sinistres impayés de 124 659 \$ (119 612 \$ en 2021), compensant ainsi en partie la variation de la valeur de marché des obligations. Inversement, une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt augmenterait la valeur de marché des titres à revenu fixe de 131 000 \$ (16 000 \$ en 2021) ainsi que la valeur des provisions pour sinistres impayés de 129 276 \$ (17 590 \$ en 2021). S'il fallait que le SIP procède à une liquidation rapide et imprévue d'actifs afin de satisfaire à ses obligations relatives aux polices d'assurance, les fluctuations des taux d'intérêt pourraient donner lieu à des profits ou des pertes réalisés qui seraient supérieurs à la variation de la valeur des provisions.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 10. Gestion des risques financiers (suite)

Les calculs de l'incidence éventuelle des variations hypothétiques des taux d'intérêt reposent sur de nombreuses hypothèses, y compris le maintien du niveau et de la composition actuels de l'actif en titres à revenu fixe à la date indiquée, et ne sont pas nécessairement une indication des rendements futurs. L'analyse de cette rubrique est fondée sur les hypothèses suivantes; 1) les titres qui composent le portefeuille du SIP ne font pas l'objet d'une dépréciation; 2) les taux d'intérêt et le cours des titres de capitaux propres fluctuent de façon indépendante; 3) les variations de la courbe des taux sont parallèles; 4) les risques de crédit et de liquidité ne sont pas pris en compte. De plus, il importe de noter que les titres disponibles à la vente affichant une perte latente, comme il est présenté dans les autres éléments du résultat global, peuvent éventuellement donner lieu à une perte réalisée par suite d'une vente ou d'une dépréciation.

### (ii) Risque lié aux fluctuations du marché des titres de capitaux propres

Les fluctuations de la valeur des titres de capitaux propres ont une incidence sur le niveau et le moment de la constatation des profits et des pertes sur les titres détenus, ce qui entraîne des variations dans les profits et les pertes réalisés et latents. La conjoncture économique, le climat politique et de nombreux autres facteurs peuvent également nuire aux marchés boursiers et, par conséquent, à la valeur des titres de capitaux propres que détient le SIP.

Afin d'atténuer ces risques, le SIP s'appuie sur une politique de placements que le conseil d'administration a approuvée. La politique impose des limites à l'égard de chacun des placements et la conformité à cette politique est étroitement surveillée. Le SIP gère le risque de marché en diversifiant les catégories d'actifs, en instaurant des politiques visant à imposer des limites et à surveiller chacun des émetteurs et son exposition globale aux titres de capitaux propres.

Au 31 mars 2022, la direction estimait qu'une hausse hypothétique de 10 % du marché des actions, les autres variables étant constantes, aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global d'un montant d'environ 7 098 \$ (41 536 \$ en 2021). Une diminution de 10 % du cours des titres de capitaux propres entraînerait l'effet opposé correspondant, ce qui aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global pour le même montant. Les instruments de capitaux propres représentent 26,3 % (26,2 % en 2021) de la juste valeur du total des placements du SIP.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

## 10. Gestion des risques financiers (suite)

### (iii) Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que des fluctuations des taux de change aient un effet non voulu sur le résultat et sur les titres de capitaux propres lorsqu'ils sont mesurés en monnaie locale. Ce risque est plus important lorsque les actifs auxquels sont adossés les passifs sont payables dans une devise et qu'ils sont investis dans des instruments financiers libellés dans une autre devise. Le SIP surveille son exposition au risque de change à l'égard des actifs investis, limite ces montants au besoin et atténue le risque de change. Il peut néanmoins subir à l'occasion des pertes découlant des fluctuations de la valeur de ces devises étrangères, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation.

Au 31 mars 2022, le SIP détenait 686 864 \$ en actions américaines (724 587 \$ en 2021).

Au 31 mars 2022, la direction estimait qu'une hausse hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, les autres variables étant constantes, aurait une incidence de (1 672 \$) sur les autres éléments du résultat global. Une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait l'effet opposé correspondant, ce qui aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global pour le même montant.

## 11. Évaluation à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers du SIP évalués à la juste valeur par niveau hiérarchique :

	31 mars 2022		31 mars 2021	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
<b>Niveau 1</b>				
Placements	601 623 \$	384 156 \$	805 077 \$	606 040 \$
<b>Niveau 2</b>				
Placements	5 287 396	5 186 052	6 433 772	6 068 257
	<b>5 889 019 \$</b>	<b>5 570 208 \$</b>	<b>7 238 849 \$</b>	<b>6 674 297 \$</b>

Il y a eu des transferts de (1 349 830 \$) entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de la période. Aucune évaluation à la juste valeur n'a été classée au niveau 3.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

## 12. Réserves de stabilisation des tarifs

Le SIP dispose des réserves suivantes qui visent à stabiliser les tarifs qu'il offre à ses membres au cours des prochaines années :

	Réserves non affectées	Garantie grevée d'affectations externes	Total
Solde au 31 mars 2021	4 146 404 \$	837 627 \$	4 984 031 \$
Résultat net	(2 357 330)	–	(2 357 330)
Transfert obligatoire à destination ou en provenance des réserves affectées	415 657	(415 657)	–
Solde au 31 mars 2022	2 204 731 \$	421 970 \$	2 626 701 \$

- (a) Conformément à l'accord de réciprocité, les souscripteurs n'étaient pas tenus de verser des cotisations au SIP sous forme d'apport de capital. Les réserves combinées de stabilisation des tarifs représentent donc le cumul des excédents des produits sur les charges, y compris les produits financiers, et peuvent servir à couvrir les sinistres catastrophiques éventuels ou les mesures d'adaptation en cas d'augmentation importante des primes d'assurance complémentaire, selon le cas. Selon l'accord de réciprocité, des cotisations supplémentaires peuvent être demandées aux souscripteurs dans la mesure où les primes perçues sont insuffisantes pour couvrir les sinistres et les dépenses engagées par le SIP. De même, lorsque les fonds accumulés dépassent les fonds requis pour satisfaire aux obligations relatives aux sinistres survenus, l'accord de réciprocité prévoit l'attribution de crédits de prime.
- (b) Conformément à l'examen actuariel de août 2021 qui portait sur la capitalisation minimale requise du SIP, un niveau prudent de capital a été établi à environ 3 600 000 \$. Cette valeur actuarielle, y compris les réserves grevées d'affectations externes, représente le capital nécessaire, dans sa forme la plus simple, pour couvrir le manque à gagner entre le produit des primes fondé sur les sinistres attendus et les charges et les sinistres mesurés à la fin de l'exercice. De plus, elle protège les souscripteurs contre une augmentation soudaine de la fréquence ou de la gravité des sinistres qui, autrement, entraînerait des hausses importantes des tarifs.
- (c) L'*Insurance Act* de la Nouvelle-Écosse oblige le SIP à maintenir un fonds de garantie de 50 000 \$ en espèces ou en titres approuvés. La Loi exige aussi le SIP à maintenir un fonds de réserve affecté, en espèces ou en titres approuvés, d'une valeur égale à 50 % des primes brutes reçues diminuées du coût de l'assurance complémentaire, à l'exclusion des frais de courtage.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

## 13. Gestion du capital

Le capital du SIP se compose des réserves de stabilisation des tarifs et s'établissait, au 31 mars 2022, à 2 626 701 \$ (4 984 031 \$ en 2021). En ce qui a trait à la gestion du capital, le SIP vise à préserver sa solidité financière et à protéger sa capacité d'honorer ses obligations d'indemnisation, de même qu'à faciliter son fonctionnement prudent et à favoriser la stabilité à long terme des primes qu'il impose à ses souscripteurs. Afin de protéger sa capacité d'honorer ses obligations d'indemnisation aujourd'hui et ultérieurement, il doit notamment maintenir du capital au-delà des niveaux réglementaires minimaux et respecter les exigences actuelles de notation de la solidité financière ainsi que les lignes directrices internes sur le capital fondées sur les politiques de gestion des risques.

Le SIP est tenu de maintenir un fonds de réserve garanti correspondant à 50 % des primes annuelles reçues diminuées du coût de l'assurance complémentaire, à l'exclusion des frais de courtage.

Les niveaux minimums de capital que doit détenir le SIP font l'objet d'un contrôle de la part de l'organisme de réglementation compétent, soit le Bureau du surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

## 14. Charges d'exploitation

	2022	2021
Salaires et rémunération des sous-traitants	574 715 \$	556 380 \$
Risque	82 861	117 259
Loyer et dépenses connexes	82 959	83 466
Honoraires	105 441	64 550
Données	71 504	81 324
Assurance responsabilité civile professionnelle (personnel et administrateurs)	56 822	46 085
Traduction et promotion de l'assurance-accidents pour élèves	4 860	4 601
Réunions du conseil d'administration et de ses comités	3 023	–
Amortissements	9 158	9 232
Bureaux	9 530	8 513
Impression et site Web	9 537	9 289
Téléphone et communications	9 347	9 496
Développement professionnel et cotisation	7 104	9 611
Divers	7 873	47
	1 034 734 \$	999 853 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

## 15. Personnel clé de direction

Le personnel clé de direction se compose des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du SIP, directement ou indirectement, ce qui comprend le conseil d'administration du SIP.

Les dépenses liées à la rémunération du personnel clé de direction se chiffraient à 331 229 \$ (319 970 \$ en 2021) et se composaient des salaires et des avantages sociaux à court terme. Aucun autre avantage n'a été versé.

Aucune rémunération n'est versée au conseil d'administration du SIP.

## 16. Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2022	2021
Prêts et créances	– \$	– \$
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	13 000	114 263
Autres actifs	(1 198 284)	(960 784)
Actif au titre du droit d'utilisation	(421 379)	–
Obligation locative	421 379	–
Créditeurs et charges à payer	468 603	71 266
	(716 681)\$	(775 255)\$

## 17. Autres informations

Le 3 décembre 2021, les représentants légaux du SIP ont déposé un avis de poursuite contre Arthur J. Gallagher Canada Limited (l'ex-courtier d'assurance du SIP) pour rupture de contrat et négligence. L'issue de cette poursuite dépend des litiges.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

---

## 18. Engagements

Le SIP est partie à des contrats de location d'équipement non significatifs sous réserve des mesures de simplification d'IFRS 16 et des accords de maintenance logicielle conclus avec Riskconnect. Les estimations des obligations contractuelles des trois prochaines années s'établissent comme suit :

---

	Autre
2023	– \$
2024	49 626
2025	49 626

---

# Rapport annuel 2022

Nova Scotia School Insurance Exchange

## Annexe 2

Bulletin d'information du printemps 2022 du SIP

# riskwrite

Des informations qui comptent pour vous et le Nova Scotia School Insurance Program



## Les éléments de risque



School Insurance Program

Sans but lucratif.

### VENT

Ouragans	2
Structures gonflables	7
Inspections	8
Tendances relatives aux réclamations	9

### FEU

Feux d'artifice	3
Désinfectant pour les mains	10

### TERRE

Risques contractuels	5
Conservation des documents	6
Formulaires J et K	6

### EAU

Liste de vérification pour les embarcations	4
Désinfectant pour les mains	10
Dommages causés par l'eau	11

### Affaires du SIP

Rapports d'incident	11	SafeSchools	14
Appels de courtoisie	12	Guard.me	15
Jeu-concours	12	Excursions et renoncations	15
Réunions virtuelles	13	Membres du personnel	16
Nous avons déménagé	13	Conseil d'administration	16
		Légalités	16

# Saison des ouragans 2022

Accroche ta tuque avec de la broche!

**UNE** AUTRE saison des ouragans avec un nombre de tempêtes supérieur à la normale est prévue pour 2022 et c'est le temps de s'y préparer.

Les eaux du bassin atlantique sont encore plus chaudes qu'à l'habitude, ce qui est susceptible d'entraîner l'arrivée de la première tempête avant le début de la saison officielle des ouragans, du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre.

Les premières prévisions, en ce qui concerne la saison des ouragans, annoncent entre **16** et **21** tempêtes portant un nom et de **6** à **9** ouragans, dont **3** à **5** seraient possiblement *d'importants événements météorologiques*.

Les prévisions indiquent que les régions touchées correspondront à celles de 2021 et que des tempêtes remonteront la côte et pourraient toucher le Canada atlantique.

## Noms de tempête pour la Région de l'Atlantique en 2022

**A**lex  
**B**onnie  
**C**olin  
**D**anielle  
**E**arl  
**F**iona  
**G**aston  
**H**ermine  
**I**an  
**J**ulia  
**K**arl  
**L**isa  
**M**artin  
**N**icole  
**O**wen  
**P**aula  
**R**ichard  
**S**hary  
**T**obias  
**V**irginie  
**W**alter

## Faits anecdotiques sur les ouragans

La saison des ouragans dans l'Atlantique aura lieu du **1<sup>er</sup> juin** au **30 novembre** 2022.

La région de l'Atlantique susceptible de connaître des ouragans comprend l'océan Atlantique, le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes.

Le *National Weather Service* des États-Unis définit un ouragan comme étant un cyclone tropical dont la vitesse de pointe des vents atteint ou dépasse 119 kilomètres à l'heure (74 milles à l'heure) de façon soutenue.

Les ouragans sont classés en fonction de l'intensité de leurs vents soutenus sur l'échelle de Saffir-Simpson. Cette échelle de 1 à 5 évalue les dommages matériels potentiels. On considère qu'un ouragan majeur correspond à la **catégorie 3** ou à une catégorie supérieure.

# Feux d'artifice

## AVERTISSEMENT : TRÈS DANGEREUX

**L**es événements de fin d'année permettent aux élèves de célébrer leurs réalisations et de se réjouir de choses passionnantes à venir. Nous recevons souvent des demandes pour organiser des feux d'artifice lors de ces événements.

### Les feux d'artifice constituent une activité à haut risque.

Si votre école décide d'en organiser, voici nos recommandations pour vous aider à assurer la sécurité de cet événement..

\* Une compagnie de présentation de feux d'artifice professionnelle ou le service d'incendie devrait superviser cet événement.

\* L'événement devrait avoir été autorisé par le bureau du prévôt des incendies bien avant sa tenue.

Vous devriez veiller à ce que l'organisation embauchée pour le lancement des feux d'artifice dispose d'une assurance responsabilité civile générale avec des limites de **5 000 000 \$**. Vous pouvez vérifier cela en leur demandant de vous fournir un certificat d'assurance qui stipule que votre organisation est une autre assurée également titulaire de celui-ci.

\* Le personnel du **SIP** serait heureux d'examiner ces certificats en votre nom.

\* Des feux d'artifice ne devraient jamais être stockés dans des bâtiments ou des véhicules, car ils présentent un risque d'incendie extrême.

\* Nous vous recommandons d'informer le service d'incendie local du moment où cet événement aura lieu, afin que les pompiers en aient connaissance et puissent planifier une présence sur le site durant l'événement.

\* Veiller à satisfaire à toutes les exigences locales en ce qui concerne les permis (le cas échéant), etc.

\* Veiller à lancer les feux d'artifice dans un endroit sûr et à une distance sécuritaire des spectateurs, des structures et des zones boisées.

Pour toute question relative aux feux d'artifice ou pour obtenir des conseils en matière de gestion des risques par rapport à d'autres activités planifiées pour le bal des finissants et la cérémonie de remise des diplômes, n'hésitez pas à nous écrire un courriel à [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca).

# Liste de vérification pour les excursions scolaires sur une embarcation

## Le School Insurance Program (SIP)

**a dressé** une liste de vérification en ce qui concerne les embarcations pour aider l'enseignant(e) responsable d'une excursion à faire preuve de la diligence raisonnable qui s'impose, avant celle-ci, afin de veiller à la sécurité de toutes les personnes qui y participent.

1. Toutes les excursions au cours desquelles les élèves se trouvent à bord d'une embarcation durant plus de 72 heures **doivent** être soumises au **SIP**.
2. Toute activité impliquant une embarcation comporte des risques inhérents qui justifient une prise de conscience accrue en matière de sécurité. En fin de compte, la responsabilité relative à la décision de tenir cette activité ou de l'annuler en raison de préoccupations liées à la sécurité incombe à la personne responsable qui supervise cette excursion. De telles préoccupations relatives à la sécurité peuvent être l'état de l'embarcation, l'insuffisance d'équipement de sécurité, les conditions météorologiques, le comportement des élèves, etc.
3. Vérifier que l'embarcation dispose d'un certificat d'inspection de Transports Canada. Il en existe deux types :
  - a. Navire à passagers transportant plus de **12** passagers.
  - b. Navire à passagers transportant moins de **12** passagers.

Veuillez consulter le site [sip.ca/fr/](http://sip.ca/fr/) et sélectionner « **Enseignants & Personnel** ». Sélectionnez « **Gestion des risques** », puis « **Conseils** », et cliquez sur « **Embarcation** » pour consulter des exemples de ces certificats.
4. L'équipage et le capitaine doivent détenir des certificats de capacité à exercer des fonctions d'urgence en mer.
5. Le capitaine de l'embarcation doit être titulaire du certificat ou du brevet de capitaine applicable.
6. Tous les élèves, les membres du personnel et les bénévoles doivent être informés de l'endroit où sont entreposés les gilets de sauvetage et de la façon d'y accéder en cas d'urgence. Avant que l'embarcation n'appareille, la personne responsable qui supervise l'excursion doit veiller à ce que des gilets de sauvetage en nombre suffisant pour toutes les personnes présentes et de taille appropriée pour celles-ci se trouvent à bord de l'embarcation. On doit pouvoir y accéder facilement.

7. Le propriétaire de l'embarcation est tenu de donner des consignes de sécurité à tous les passagers, portant sur l'équipement de sécurité et les procédures en situation d'urgence.

8. Consulter le site Web du **SIP** pour obtenir une preuve d'assurance pour les fournisseurs.

Ouvrez une session dans la section « **Enseignants & Personnel** », puis sélectionnez « **Preuve d'assurance** ». Veuillez imprimer le certificat d'assurance de votre embarcation et le joindre aux documents relatifs à votre excursion.

Si l'entreprise qui possède votre embarcation ne se trouve pas sur le site Web du **SIP**, vous pouvez demander au propriétaire de celle-ci de vous fournir une preuve d'assurance pour protection et indemnisation mutuelle dont les limites s'élevaient à **5 000 000 \$**. Le personnel du **SIP** serait heureux d'examiner ce certificat en votre nom si vous nous le faites parvenir.

9. Les écoles ne devraient pas signer de renonciation, d'exemption, de contrat de non-responsabilité ou de convention d'indemnisation.

10. Il faut respecter ou dépasser les normes des politiques et des procédures de votre organisation en matière de ratio d'élèves par superviseur.

11. Tous les élèves participants doivent recevoir un formulaire de consentement éclairé de l'école qu'ils doivent apporter à la maison pour qu'il soit signé par leurs parents/tuteurs. Le formulaire de consentement doit se rapporter aux activités auxquelles l'élève participera et décrire les risques de celles-ci.

**Ne permettez pas aux élèves de participer aux activités si leurs parents n'ont pas donné leur consentement**

### Description du risque:

**Le SIP recommande d'intégrer la clause suivante dans la description du risque :**

Cette excursion comporte le risque associé à l'embarquement sur une embarcation et au transport à son bord.

Cette excursion ou toute activité associée ou liée a lieu dans des milieux naturels, notamment les eaux de l'océan, d'une rivière ou d'un lac, qui comportent des risques.

Cette excursion comporte des risques et des dangers résultant de multiples et diverses circonstances, notamment : les collisions avec des objets artificiels ou naturels; l'évolution des conditions météorologiques et maritimes; les défaillances ou les pannes d'équipements; la nature glissante et instable des ponts sur les navires, des quais et des passerelles; l'omission de porter un équipement de sécurité; les capacités et la santé physique de l'élève; en raison de l'éloignement, des soins médicaux d'urgence pourraient ne pas être administrés de façon immédiate ou les appareils de communication pourraient ne pas fonctionner; la négligence dont feraient preuve les autres participants; et la négligence dont feraient preuve l'exploitant de l'embarcation. Tous les risques susmentionnés peuvent entraîner des blessures, notamment des noyades ou des décès.

# Risques contractuels

*Ce à quoi il vous faut penser...*

**L**es ententes contractuelles constituent une composante nécessaire et importante de la prestation de services éducatifs pour les centres régionaux pour l'éducation, le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) et le Nova Scotia Community College (CCNE). Les contrats ont comme objectif fondamental de consigner les engagements des deux parties impliquées et de définir leur relation par écrit.

Dans le domaine du risque et des assurances, il existe quelques clauses auxquelles il faut porter une attention particulière lors d'une négociation contractuelle :

**Indemnités** – la plupart des contrats comprennent une clause convenant d'un dédommagement entre les parties. Il est important d'examiner les indemnités afin de veiller à ce que la formulation n'impute pas injustement un fardeau sur les épaules des centres régionaux pour l'éducation, du CSAP et du CCNE en leur transférant de façon abusive la responsabilité de l'autre partie, dont elle doit demeurer responsable (par exemple, ce qui relève de la propre négligence de l'autre partie).

Parallèlement, il importe également de protéger la position des centres régionaux pour l'éducation, du CSAP et du CCNE en négociant le transfert de risque selon le sens commun. Par exemple, la négociation d'un contrat de déneigement devrait comprendre une clause d'indemnité par l'entrepreneur en déneigement, stipulant qu'il est entièrement responsable lors de poursuites civiles en matière de glissements et de chutes, qui découlent de neige ou de glace sur les entrées, les stationnements et les trottoirs, puisque la présence de ces conditions relève d'une négligence dans la prestation du service de l'entrepreneur.

**Précisions relatives à l'assurance** – les précisions relatives à l'assurance qui sont décrites dans une entente contractuelle devraient illustrer l'objectif de la relation. Si l'on négocie un contrat pour la réparation et le remplacement de la toiture d'une école, ce contrat devrait exiger que l'entrepreneur obtienne des couvertures d'assurance responsabilité, d'assurance des biens pour son propre équipement et d'assurance automobile pour les véhicules qui entreront sur le terrain de l'école, et qu'il en fournisse la preuve. Ce contrat devrait également rendre obligatoires l'assurance des risques des entrepreneurs en construction ou l'assurance flottante d'installation.



Par ailleurs, un contrat pour le service de déneigement susmentionné se concentrerait sur la responsabilité civile de l'entrepreneur et les garanties d'assurance automobile, sans se préoccuper de l'assurance des risques des entrepreneurs en construction ni de l'assurance flottante d'installation.

Chez **SIP**, nous voyons passer plusieurs ébauches de contrats exigeant que les centres régionaux pour l'éducation, le CSAP et le CCNE renoncent à leur droit de subrogation (la subrogation représente le droit détenu par l'assureur d'intenter une action en justice à l'encontre d'un tiers ayant causé un sinistre pour le centre régional pour l'éducation, le CSAP ou le CCNE). Puisqu'une renonciation à la subrogation est très onéreuse pour les intérêts des centres régionaux pour l'éducation, du CSAP, du CCNE ainsi que du **SIP**, le **SIP** recommande de négocier de retirer du contrat toute mention de renonciation à la subrogation en faveur de l'autre partie.

Enfin, la section des clauses relatives aux assurances devrait exiger que l'autre partie ajoute le centre régional pour l'éducation, le CSAP ou le CCNE à titre d'autre assuré dans le cadre des assurances de l'autre partie. Cela garantit que les centres régionaux pour l'éducation, le CSAP et le CCNE seraient protégés par une assurance responsabilité du fait d'autrui en vertu de l'assurance responsabilité de l'autre partie, si cette dernière faisait preuve de négligence.

La sphère des clauses contractuelles en matière d'indemnités et d'assurances est extrêmement vaste et les éléments à considérer dépassent largement le résumé très succinct ci-dessus. Des livres entiers portant sur ces sujets ont été rédigés. Lors de la négociation d'un contrat, tous sont encouragés à communiquer avec le **SIP** et à lui demander d'examiner ces clauses, afin de veiller à ce que leur formulation illustre adéquatement les fins de la relation et protège de manière appropriée les intérêts des centres régionaux pour l'éducation, du CSAP et du CCNE.

En plus de veiller à une protection adéquate des centres régionaux pour l'éducation, du CSAP et du CCNE, certains éléments associés aux assurances peuvent figurer dans les ébauches de contrats, que le **SIP** devra examiner avec nos fournisseurs d'assurance de deuxième risque et pour lesquels il devra obtenir leur autorisation.



# Conservation des documents



*C'est une question de temps.*

**Q** Combien de temps une école doit-elle conserver un formulaire de consentement éclairé?

**R** Pendant **un an** à compter de la date de l'activité.

Si un élève se blesse en raison d'un incident survenu durant une activité, il serait avantageux de numériser le formulaire de consentement de cet élève et de nous le transmettre par courriel en remplissant le rapport d'incident en ligne.

**Q** Combien de temps une école doit-elle conserver un rapport d'incident en dossier?

**A** Pendant **un an** à compter de la date de l'incident.

Nous tenons à souligner que nous ne cherchons aucunement à outrepasser toute politique en matière de conservation des documents dont votre organisation pourrait déjà disposer.

Nos conseils sur la conservation des documents se rapportent strictement aux exigences relatives aux assurances du **SIP**, dans le but de satisfaire à nos besoins si une défense en matière d'assurance est nécessaire.

Toute politique de conservation des documents qui serait en place au sein de votre organisation dont les exigences surpassent celles que nous recommandons aurait alors préséance sur ces dernières.

# Formulaires J et K

**P**our se conformer à la *Motor Carrier Act*, un document intitulé le « Formulaire **J** » est requis lorsque votre organisation prend des dispositions relatives au transport d'un ou de plusieurs élève(s) lors d'activités parascolaires ou parallèles au programme.

Ce formulaire doit être rempli chaque année et être conservé en dossier à l'école pour chaque conducteur qui procédera au transport d'élèves au nom de votre organisation.

Le « Formulaire **K** » est semblable au « Formulaire **J** », sauf en ce qui concerne son utilisation par les centres régionaux et le CSAP, lors de la prise de dispositions relatives au transport d'élèves dans le cadre d'activités parascolaires ou parallèles au programme par **service de taxis**.

Pour obtenir une copie de ces formulaires ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'équipe du **SIP** par courriel, à [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca), ou par téléphone, au 902-480-2170.

# STRUCTURES GONFLABLES

**A**u fil des ans, les structures gonflables, telles que les châteaux et les glissades gonflables, sont devenues une attraction populaire lors d'activités et d'événements scolaires. Afin de prévenir les blessures associées aux structures gonflables, le **SIP** a rassemblé quelques renseignements en matière de gestion des risques afin de définir les pratiques exemplaires en matière de location, d'installation et d'exploitation sécuritaire de ces structures, pour aider les écoles qui planifient d'en utiliser.

## Législation

L'« *Amusement Devices Safety Act* » est la loi qui prévoit l'inspection et l'octroi de permis en ce qui concerne les attractions et les structures temporaires, comme les châteaux gonflables. Des lois ont été mises en place pour veiller à ce que ces attractions soient conçues, assemblées, démontées et exploitées de façon à prévenir les blessures au sein de la population générale.

## Permis d'exploitation

Les propriétaires de structures gonflables doivent détenir un permis d'exploitation du ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire de la Nouvelle-Écosse (services d'inspection des ascenseurs et monte-charge). Des permis sont octroyés lorsque :

- Le ministère a procédé à l'inspection de l'équipement;
- Les opérateurs de l'équipement ont satisfait aux exigences établies par le ministère en matière de formation;
- Une preuve d'assurance a été fournie.

Dans le cadre de ses fonctions relatives à la diligence raisonnable dont il ou elle doit faire preuve lors de la prise de dispositions pour qu'une entreprise fournisse des attractions gonflables pour des événements scolaires, l'enseignant(e) responsable de l'événement devrait demander une copie du permis octroyé au propriétaire par le ministère, pour le conserver dans ses dossiers. Si l'entreprise n'est pas en mesure de fournir une copie de son permis sur demande, l'école ne devrait pas faire affaire avec elle.

De plus, demander un certificat d'assurance, où figurent des limites d'au moins **1 000 000 \$** pour l'assurance responsabilité, propres à l'exploitation de la structure gonflable, et qui désigne votre organisation à titre d'autre assuré, constitue une autre étape relative à vos obligations de diligence raisonnable lors de la planification de l'événement. Si vous décidez d'en faire la demande, le **SIP** sera heureux d'examiner ces documents en votre nom si vous nous les envoyez.

Si vous avez des questions en ce qui concerne l'attraction prévue pour votre événement, vous pouvez communiquer avec le ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire.

## Sécurité en plein air

Si vous faites installer une structure gonflable pour tout événement extérieur, confirmez avec son opérateur que les ancrages ont été solidement fixés aux points d'attache stipulés dans les directives du fabricant, afin d'en prévenir le déplacement en raison du vent ou de son utilisation par les utilisateurs. Le site sélectionné pour son installation doit disposer d'un espace suffisant pour l'ancrer de façon sécuritaire. Toutes les bandes d'ancrage sur la structure devraient être utilisées pour l'attacher et un véhicule ne devrait en aucun cas servir à cette fin.

On devrait également porter une attention particulière aux conditions météorologiques. Ces structures ne devraient pas être utilisées lors de tempêtes de pluie ou de grands vents. L'eau peut rendre la surface où l'on saute, dangereusement glissante, et le terrain où sont les points d'ancrage, meuble, ce qui en diminuerait l'efficacité à maintenir la structure en place. De forts vents peuvent entraîner l'effondrement ou le renversement de ces structures, et même, dans certains cas, les amener à s'envoler tandis que des enfants se trouvent à l'intérieur. Des blessures survenues au cours d'incidents historiques ont démontré le degré d'importance et de péril potentiellement mortel qu'elles comportent.

## Utilisation à l'intérieur

Les écoles peuvent installer ces structures à l'intérieur de leurs murs, tant que leur service des opérations accepte qu'elles le fassent; néanmoins, on doit porter une attention particulière afin de veiller à ce qu'elles n'obstruent aucun équipement de protection contre les incendies ni aucune sortie.



Voici d'autres commentaires relatifs à la gestion des risques que le **SIP** a émis par rapport aux structures gonflables :

- Ne faites pas installer ni opérer l'équipement par les employés de votre organisation, des bénévoles ou des élèves.
- Ne signez pas de renonciation, d'exemption, de contrat de non-responsabilité, ni de convention d'indemnisation. Si l'on vous demande de signer un contrat, nous vous recommandons de le faire examiner par un conseiller juridique ou le **SIP** avant de le signer.
- Veillez à ce que la structure gonflable ne soit pas installée à proximité d'arbres, de clôtures, de murs, ni de lignes électriques.
- Veillez à ce que le système d'ancrage ainsi que tout équipement mécanique utilisé ne soient pas installés de façon à créer un risque de trébuchement pour les personnes qui entrent dans l'attraction ou qui en sortent.
- Du personnel formé en matière de premiers soins et l'équipement nécessaire pour les administrer devraient être présents sur le site.
- Veiller à ce que des matelas soient installés aux sorties des attractions.
- On devrait seulement utiliser des équipements destinés à une utilisation commerciale.



# Inspections des appareils de traitement d'air

**N**ous avons observé une augmentation du nombre de réclamations causées par un dommage préexistant aux appareils de traitement d'air sur les toitures des immeubles.

Le **SIP** recommande de procéder à une inspection visuelle des appareils de traitement d'air de façon régulière ainsi que des toitures, afin de favoriser la prévention de telles réclamations par une approche proactive et préventive en matière d'entretien.

Lors de l'inspection des appareils de traitement d'air, veuillez vérifier la présence de détérioration attribuable à l'exposition à long terme aux intempéries et de dommages associés à des phénomènes météorologiques ou venteux ponctuels.



VENT



EAU

**Tendances relatives aux réclamations de l'hiver 2021-2022 :**

# il faisait trop froid!

L'hiver dernier a comporté plusieurs manifestations de basses températures qui ont touché nos adhérents autant par leur fréquence que par leur gravité.

De décembre 2021 à mars 2022, le **SIP** a reçu **15 réclamations** de dédommagements pour des écoles, en raison de risques associés au gel du réseau de distribution des extincteurs, de la tuyauterie et de serpents de chauffage.

Les experts du **SIP** ont été affectés et se sont rendus sur place aussi rapidement que possible afin de commencer leurs enquêtes et de veiller à traiter les réclamations de façon professionnelle et en temps opportun.

Nos adhérents ont rapidement agi afin d'atténuer l'incidence de chacun de ces événements; néanmoins, leur nombre impressionnant et les dégâts d'eau qui en ont découlé en général ont eu des répercussions considérables et difficiles pour le **SIP**.



## Services de sauvetage

**N**ous approchons de cette période où le temps se fait plus clément et les enseignants commencent à envisager des excursions scolaires amusantes pour la fin d'année avec leurs élèves.

La natation est une activité vers laquelle les élèves ont tendance à être attirés, que ce soit dans une piscine communautaire ou dans un lac local. Afin de veiller à la sécurité nautique, la présence d'un sauveteur en service lorsque des élèves sont dans l'eau est essentielle; cependant, il est parfois plus difficile que prévu d'en trouver un qui est disponible.

On recommande aux enseignants de communiquer avec le service des loisirs ou la piscine où ils prévoient d'organiser leur activité afin d'obtenir des renseignements sur les sauveteurs. Si vous éprouvez des difficultés pour trouver un sauveteur, vous pouvez communiquer directement avec la Société de sauvetage pour obtenir de l'aide.

Vous trouverez un formulaire de demande en ligne pour des services de sauvetage à :

<http://lifesavingsociety.ns.ca/index.php/rent-a-guard-form>

Ce formulaire recueille les renseignements dont la Société de sauvetage a besoin pour aider les écoles à trouver des sauveteurs pour leurs activités et événements.

Vous pouvez aussi appeler au **902-477-6155**; le délai de réponse est toutefois possiblement plus élevé ainsi qu'en remplissant le formulaire susmentionné.



# Désinfectant pour les mains

Le désinfectant pour les mains est devenu partie intégrante d'efforts continus pour garantir un milieu sain dans nos écoles et immeubles. Des bouteilles de désinfectant pour les mains se situent à plusieurs endroits dans nos écoles.

**B**ien qu'il soit indubitablement nécessaire et efficace, l'entreposage de désinfectant en grosses quantités peut présenter un risque d'incendie.

Les désinfectants à base d'alcool contiennent habituellement entre 70 % et 80 % d'isopropanol ou d'éthanol inflammable, dont le point d'inflammation se situe à environ 21 °C, et sont considérés comme étant des liquides inflammables de classe 1 et comme étant susceptibles d'être dangereux s'ils ne sont pas traités adéquatement.

L'inspecteur d'école du **SIP** a recommandé que, lorsque la quantité de désinfectant pour les mains entreposée en un seul endroit dépasse 5 litres, on doive le transférer dans une armoire de rangement portant l'étiquette **ULC** ou une étiquette équivalente en matière de liquides inflammables.

Une autre solution consiste à disposer une salle de rangement de façon à ce qu'aucune ouverture ne communique directement avec des sections publiques du bâtiment, comme les couloirs, les salles de classe, les aires de rassemblement et les bureaux.

De plus, les salles de rangement devraient être maintenues à une température maximale de 25 °C et ne devraient contenir aucune source d'inflammation, comme la combustion de carburant, ni se situer au niveau du sous-sol.

Dans la mesure du possible, nous vous recommandons d'entreposer vos excédents de désinfectant selon les consignes susmentionnées ou de vérifier auprès de votre équipe des opérations afin de déterminer si vos méthodes actuelles sont adéquates du point de vue de la sécurité.

Assurer la sécurité de vos installations, de vos employés, de vos élèves et de vos visiteurs est essentiel. En prenant quelques mesures préventives, nous pouvons contribuer à éliminer un danger sanitaire et d'incendie potentiel!



# Programme de prévention des dommages causés par l'eau



*Les tempêtes de pluie et les inondations ne causent pas tous les dégâts d'eau touchant les installations scolaires.*

**D**e nos jours, la plupart des pertes immobilières associées aux dégâts d'eau que nous observons proviennent de déversements accidentels liés à la plomberie et aux systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air.

- 1 Évacuation accidentelle des eaux – 54 %**
- 2 Gel de tuyaux – 23 %**
- 3 Fuite d'un gicleur - 16 %**

Ces pertes peuvent être élevées puisqu'il est possible que l'eau circule durant la nuit, sans qu'on le découvre, ce qui augmente considérablement la probabilité de dégâts importants.

Cependant, on peut diminuer le risque de dommages causés par l'eau en ayant recours à des détecteurs d'eau, des valves ou des robinets d'arrêt et d'autres outils permettant de détecter une fuite lorsqu'elle survient.

Une utilisation proactive de ces systèmes de prévention des dommages causés par l'eau, qu'on peut superviser par Internet, et « l'alerte rapide » qu'ils envoient au personnel peuvent contribuer à atténuer, diminuer ou, idéalement, éliminer complètement les dégâts d'eau.



## Rapports d'incident

*...Un rappel amical!*

**L**orsqu'une personne se trouvant sur le site de votre école est blessée, un rapport d'incident doit être produit et soumis au **SIP**. Cette procédure s'applique aux élèves, au personnel, aux bénévoles et aux visiteurs. Si un élève est blessé durant une activité scolaire (sur le site de l'école ou à l'extérieur de celui-ci), un rapport d'incident doit également être soumis. Cela ne prend que quelques minutes!

Veillez également noter que les **rapports d'incident** ne doivent **pas** être produits par la partie blessée.

### Rappel important

Si un élève se blesse, produire un **rapport d'incident** n'entraîne **pas** de demande de règlement en vertu du Programme d'assurance-accident pour élèves.

Les parents **doivent** présenter des demandes de règlement **de manière distincte** au titre du Programme d'assurance-accident pour élèves.

Pour ce faire, le formulaire correspondant (dentaire ou non-dentaire) se trouve sur notre site Web (<https://sip.ca/fr/>). Ce sont les parents de l'élève blessé qui doivent remplir et transmettre le formulaire. Il est recommandé d'envoyer le formulaire en pièce jointe par courriel à la SSQ ([claims.spgroup@ssq.ca](mailto:claims.spgroup@ssq.ca))



En quoi consiste un

# appel de courtoisie du SIP?



Le **SIP** reçoit au cours d'une année de nombreux rapports d'incident présentés de nos écoles.

L'un de nos administrateurs des réclamations examine chacun de ces rapports. Après examen et à la discrétion de cet administrateur, on peut communiquer avec l'école pour obtenir plus de renseignements au sujet de l'incident.

Il s'agit d'un appel de courtoisie. Cet appel est **UNIQUEMENT** effectué pour recueillir des renseignements à propos de l'incident alors qu'il est encore frais dans la mémoire des gens. Cela ne signifie pas qu'une demande officielle de réclamation aux assurances aura lieu ni qu'il y a raison de s'inquiéter.

Cet appel de courtoisie constitue simplement une façon pour le **SIP** de recueillir les renseignements nécessaires afin de veiller à ce que nous comprenions les détails du rapport d'incident dont il est question.

---

## Jeu concours n°5 du **SIP**

**T**outes les réponses correctes reçues dans les deux semaines qui suivent la date de publication du bulletin d'information feront l'objet d'un tirage au sort. Deux noms seront tirés au sort et chaque gagnant recevra une polaire à capuche portant le logo du **SIP**.

Les tailles suivantes sont offertes : petit, moyen, grand et très grand.

Tous les membres du personnel des centres régionaux d'éducation, du CSAP et du CCNE ont le droit de participer au **jeu-concours du SIP**.

Veuillez envoyer vos réponses par courriel à :

**[mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca)**.

### Vrai ou faux...?

**1** Une école peut recevoir un appel de courtoisie uniquement lorsqu'une demande d'indemnisation a été présentée en lien avec un rapport d'incident transmis.

**2** Des professionnels embauchés par le **SIP** procèdent à des inspections dans les écoles tous les six ans, par rotation.

**3** Des mots de passe de 16 caractères ou plus sont recommandés pour les comptes de service et les comptes administrateur domaine, afin de prévenir des attaques par rançongiciel et d'autres brèches par des pirates informatiques.

Cela pourrait être à vous!



Disponible en **P, M, G, TG**



### Gagnants du jeu-concours de l'hiver 2022 du SIP

**Stephanie Dicks** — secrétaire, L.E. Shaw Elementary School

**Matt Beatty** — technicien informatique, AVRCE



## Vous devez tenir une réunion virtuelle ?

Si vous souhaitez qu'un représentant du SIP **assiste à votre prochaine réunion virtuelle**, veuillez contacter notre bureau. Nous nous ferons un plaisir de vous aider à discuter de toute question relative aux assurances, aux réclamations ou à la gestion des risques.

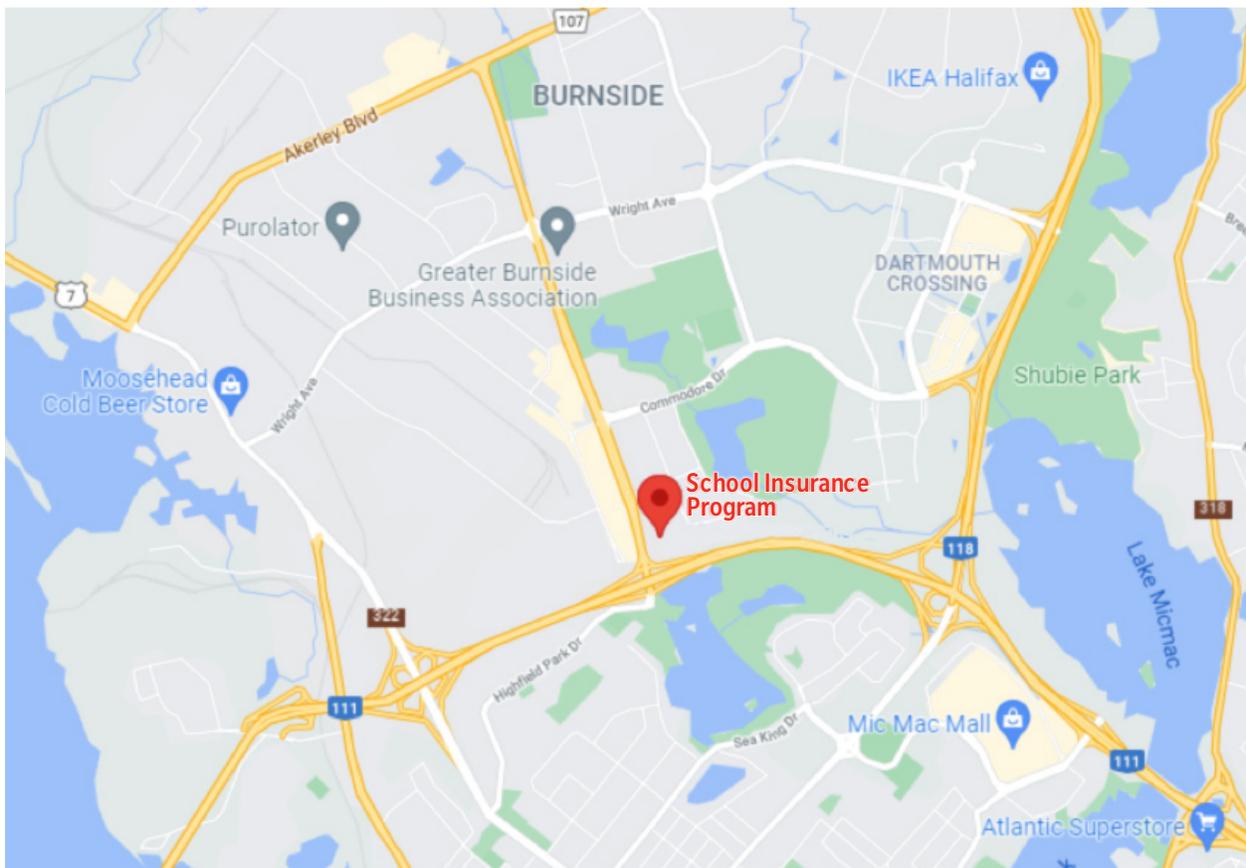
Appelez le 902-480-2170 ou envoyez un courriel à [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca).

## Nous avons déménagé...mais pas très loin.

Le bureau du SIP a récemment déménagé à Burnside.

Notre nouvel emplacement est le :  
Park Place II  
Bureau 100  
238A, avenue Brownlow  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 2B4

Nous sommes maintenant situés dans l'édifice à côté du Delta Dartmouth!



# K-12 Safety

La formation en ligne pour vos employés vous est offerte gratuitement par le **SIP**.

Le School Insurance Program a le plaisir de poursuivre son partenariat avec le programme de **formation en ligne K-12 Safety**. Les cours **K-12 Safety** sont spécialement conçus pour les employés des écoles. Les cours de formation sont tous créés par des experts scolaires et sont disponibles sur tout appareil – ordinateurs, iPad et même téléphones intelligents – disposant d'un accès Internet.

Tous les centres d'éducation participants, le CSAP et le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse ont leur propre site de formation **K-12 Safety**. La formation **K-12 Safety** permet de suivre des formations en groupe ou dirigées par un instructeur et des formations individuelles en ligne. Les adhérents peuvent même télécharger leurs politiques et surveiller si elles sont observées. Les administrateurs pourront bénéficier de rapports périodiques en temps réel par école et même pour l'ensemble de l'organisation.

**K-12 Safety** continue de localiser bon nombre de ses cours et beaucoup de cours sont déjà prêts pour vous aujourd'hui! Il y a aussi des cours en français et d'autres sont en préparation. Nous sommes convaincus que ce sera une excellente ressource pour tous les employés des centres régionaux d'éducation, du CSAP et du CCNE. Vos élèves bénéficieront ainsi d'un environnement plus sûr.

Pour obtenir plus d'information ou pour communiquer avec le représentant **K-12 Safety** de votre centre d'éducation, du CSAP et du CCNE, veuillez contacter le **SIP** à [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca) afin de vous inscrire dans les plus brefs délais.



School **Insurance** Program



DISPONIBLE DÈS MAINTENANT AUPRÈS DU SIP

# guard.me

ASSURANCE MÉDICALE POUR LES EXCURSIONS SCOLAIRES

## Vous faites une excursion scolaire et avez besoin d'une assurance médicale de voyage?

Le SIP a le plaisir de vous informer que nous continuons à travailler en partenariat avec **guard.me** pour mettre une assurance médicale de voyage à la disposition de nos écoles.

Le régime d'assurance médicale **guard.me** fournit le paiement complet, sans coassurance ni franchise, des visites de médecin et des hospitalisations pour les soins médicaux urgents, ainsi que les soins paramédicaux, les médicaments et les soins dentaires urgents. Allez à [sip.ca](http://sip.ca) et sélectionnez **Enseignant ou membre du personnel**, choisissez **Excursions** puis cliquez sur **Assurance d'excursions**.

POUR FAIRE UNE DEMANDE D'ASSURANCE, ENVOYEZ UN COURRIEL À :  
**ADMIN@GUARD.ME**

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT LA GARANTIE,  
ENVOYEZ UN COURRIEL À :  
**MEGAN@GUARD.ME**

### Qui peut faire une demande d'assurance guard.me?

**guard.me** est conçu spécialement pour répondre aux besoins d'assurance voyage pour les excursions scolaires. Les bénéficiaires admissibles sont les suivants :

- Élèves • Enseignants • Bénévoles/chaperons
- Personnel enseignant et personnel de l'école

Vous recevrez une confirmation de **guard.me** que votre demande a été traitée et approuvée. Des cartes d'identité seront livrées à l'école et le SIP facturera l'école pour les primes d'assurance.

### Comment l'école peut-elle souscrire une assurance pour l'excursion scolaire?

Allez à [sip.ca](http://sip.ca) et sélectionnez **Enseignant ou membre du personnel**, choisissez **Excursions** puis cliquez sur **Assurance d'excursions**.

- Examinez les garanties disponibles suivantes :

**guard.me Canada** – assurance voyage en cas d'urgence pour les excursions scolaires au sein du Canada.

**guard.me International** – assurance voyage en cas d'urgence pour les excursions scolaires en dehors du Canada.

- Sélectionnez l'option que vous souhaitez acheter.
- Envoyez un courriel à [admin@guard.me](mailto:admin@guard.me) et demandez un formulaire de demande d'assurance.
- Remplissez le formulaire de demande pour les personnes qui participent à l'excursion scolaire et qui souhaitent être assurées.
- Envoyez-le à [admin@guard.me](mailto:admin@guard.me) pour demander un devis d'assurance.
- Le devis sera envoyé par courriel à l'école.
- L'école peut faire une demande d'assurance par le biais de **guard.me**. **Guard.me** va activer la garantie et émettre des cartes d'identité pour tous les voyageurs assurés par **guard.me** puis les envoyer par courriel.
- Le SIP facturera les primes d'assurance à l'école.

### Comment faire une demande de règlement?

Allez à [sip.ca](http://sip.ca) et sélectionnez **Élève ou parent** puis cliquez sur **Assurance excursion**.

# Excursions scolaires

## Ce qu'il faut savoir...avant de partir.

**Avez-vous** une question à poser au **SIP** au sujet d'une **excursion scolaire**?

Nous recevons des questions au sujet d'excursions scolaires allant d'excursions à la bibliothèque à des voyages en Europe. Notre site Web est maintenant doté d'une fonction qui vous permettra de nous parler de votre excursion et de nous poser toute question que vous pourriez avoir. Suivez ces étapes simples pour soumettre votre demande de renseignements :

- 1 Visitez le site [sip.ca](http://sip.ca).
- 2 Sélectionnez **Enseignants & Personnel**...et connectez-vous (nom d'utilisateur : **sip** mot de passe : **student**).
- 3 Cliquez sur l'onglet **Excursions**.

Remplissez le formulaire et soumettez-le au personnel du SIP; nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. N'oubliez pas de soumettre votre itinéraire pour **toutes les excursions** à l'extérieur du Canada.

# Accords et renonciations

## Ce qu'il faut faire... et ne pas faire.

**Votre école** se voit demander de signer des renonciations, des contrats de non-responsabilité, des accords de groupe, des conventions d'indemnisation et des formulaires d'autorisation. **Que devez-vous faire?**

Voici un tableau de référence rapide pour vous aider :

Activité	Mesure à prendre
Entreprise offrant des activités pour les élèves	<b>Ne pas signer</b>
Excursions scolaires ou activités sportives	<b>Ne pas signer</b>
Location de locaux	Envoyer le contrat au centre d'éducation, au CSAP, au CCNE ou au <b>SIP</b>
Location de matériel	Envoyer une copie du contrat au centre d'éducation, au CSAP, au CCNE ou au <b>SIP</b>
Accords de groupe	<b>Ne pas signer</b>
Vous n'êtes pas sûr	Envoyer le document au <b>SIP</b> et nous vous aiderons

**Ne signez pas** de document à moins d'avoir l'autorisation de votre centre d'éducation, du CSAP ou du CCNE de signer un contrat légal en son nom.

Pour de plus amples renseignements, consultez le **RiskWrite** intitulé « Signer ou non » à [sip.ca](http://sip.ca), sous **Gestion des risques, Conseils, Contrats**.

## Membres du personnel



**Bruce Macdonald** BBA CIP  
Directeur général

[bruce.macdonald@sip.ca](mailto:bruce.macdonald@sip.ca)

Bureau 902-480-2173

Cellulaire 902-499-9890

Bruce planifie, organise, gère et évalue les opérations du **SIP** conformément aux objectifs établis par les membres du conseil d'administration.



**Lee-Anne Dauphinee** CIP CRM  
Gestionnaire des risques

[lee-anne.dauphinee@sip.ca](mailto:lee-anne.dauphinee@sip.ca)

Bureau 902-480-2171

Cellulaire 902-452-6173

Lee-Anne assure la gestion des risques, la limitation des pertes et le service d'achat et de renouvellement d'assurance aux souscripteurs du **SIP**.



**Cindy Norrad** CPA CGA CRM  
Contrôleuse

[cindy.norrad@sip.ca](mailto:cindy.norrad@sip.ca)

Bureau 902-480-2177

Cellulaire 902-499-0426

Cindy gère les finances du **SIP**, rend compte au conseil d'administration et s'occupe de l'approvisionnement.



**Meagan Spicer**  
Administratrice des réclamations

[meagan.spicer@sip.ca](mailto:meagan.spicer@sip.ca)

Bureau 902-480-2170

Cellulaire 902-430-9781

Meagan s'occupe des réclamations et du programme d'assurance-accidents pour élèves, elle répond aux demandes d'attestation d'assurance et fournit également un soutien administratif au personnel de bureau.



**Rebekah Tingley** CRM CIP  
Analyste de la gestion des risques  
et des assurances

[rebekah.tingley@sip.ca](mailto:rebekah.tingley@sip.ca)

Bureau 902-480-2172

Cellulaire 902-830-2178

Rebekah apporte une assistance à la gestionnaire des risques et répond aux questions concernant les excursions et les activités scolaires.



**Valencia Forrest**  
Administratrice des réclamations

[valencia.forrest@sip.ca](mailto:valencia.forrest@sip.ca)

Bureau 902-480-2174

Cellulaire 902-229-3262

Valencia s'occupe des réclamations et du programme d'assurance-accidents pour élèves, elle répond aux demandes d'attestation d'assurance et fournit également un soutien administratif au personnel de bureau.



**Dawn Graves**  
Adjointe de direction

[dawn.graves@sip.ca](mailto:dawn.graves@sip.ca)

Bureau 902-480-2178

Cellulaire 902-719-7008

Dawn fournit un soutien administratif au personnel de bureau et travaille en étroite collaboration avec le directeur général.



### Coordonnées du bureau

Réception 902-480-2170

Sans frais 855-480-2170

Télécopieur 902-480-2179

Courriel [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca)

[www.sip.ca](http://www.sip.ca)

## Conseil d'administration

### Janine Saulnier

Présidente

Conseil scolaire acadien provincial

### William Strubank

Vice-président

Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse

### Pat Murphy

Centre régional d'éducation  
Annapolis Valley

### Wendy King

Centre régional d'éducation  
Cape Breton-Victoria

### Herb Steeves

Centre régional d'éducation  
Chignecto-Central

### Meaghan Powell

Centre régional d'éducation  
Halifax

### Tiffany Joudrey

Centre régional d'éducation  
South Shore

### Chris Grover

Centre régional d'éducation  
Strait

### Craig Crosby

Centre régional d'éducation  
Tri-County



School Insurance Program

**Urgences**  
24 h sur 24/7 jours sur 7  
902-448-2840

### Légalités

Le School Insurance Program détient la propriété exclusive et le droit d'auteur de l'information publiée dans *RiskWrite* et la fournit à ses souscripteurs à titre confidentiel et privilégié. Elle ne doit pas être copiée, transmise ou autrement fournie à une tierce partie sans le consentement écrit du **SIP**.

Disponible en anglais à [sip.ca](http://sip.ca).